

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 26 octobre 2016 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 26 oktober 2016 te 19u00

M. le Président, Michel Eylenbosch :

La séance est ouverte. Avant d'entamer ce Conseil communal, j'ai tout d'abord une première communication pour vous informer que le groupe CDH a décidé de demander à Madame El Belghiti de prendre la position de cheffe de groupe en lieu et place de Monsieur Vandenhove que nous remercions pour le travail qu'il a accompli depuis le début de la législature.

(Applaudissements - Applaus)

Le Conseil vote l'urgence, à l'unanimité, l'ajout des points suivants ne figurant pas à l'ordre du jour de la séance :

De Raad stemt de dringendheid eenparig voor de toevoeging van de volgende punten die niet aan de dagorde van de zitting verschijnen :

M. le Président :

Ensuite, nous avons trois points qui sont introduits en urgence et pour lesquelles vous avez reçu les documents par e-mail et en plus ils ont été déposés sur votre table.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, vous nous demandez de mettre des points en urgence à l'ordre du jour, moi je vous demande également de modifier l'ordre du jour, comme on l'a fait très souvent, puisque nous avons ce soir une interpellation citoyenne qui a pour objet l'avenir de Cornimont et que nous avons également déposé une motion avec le même objet et donc nous demandons de pouvoir la porter juste après l'interpellation citoyenne, comme ça c'est déjà fait pour d'autres sujets.

M. le Président :

Nous avons déjà eu des interpellations qui ont été rattachées à des interpellations citoyennes, mais pas des motions.

M. Ikazban :

Le mois passé, il y avait déjà celle de Monsieur Berckmans et celle de Monsieur De Block sur l'aide scolaire que vous avez supprimée...

M. le Président :

Ce n'était pas des motions, c'étaient des interpellations.

M. Ikazban :

Mais non, ça a déjà été fait à plusieurs reprises, donc je ne vois pas où est le problème.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik steun de vraag van Mijnheer Ikazban on 2 redenen: één, in het verleden is hat al verschillende keren gebeurd, ik denk nog, Michael Vossaert peut en témoigner. Mijn collega van de PTB kan ook getuigen. Maar ook een tweede reden, vind ik waarom dat dit logisch is, omwille van het feit dat men anders twee keren hetzelfde debat gaat hebben. C'est objectif que les deux questions soient liées quant au fond et donc pour l'efficacité de cette séance, il me paraît aussi très logique de joindre les deux pour ne pas faire deux fois le même débat. Ce n'est pas seulement la question ou pas de suivre les précédents, comme on la se fait dans le passé, mais c'est aussi une question d'efficacité par rapport au déroulement de cette séance. Et donc, nous nous joignons à la demande de mon collègue Ikazban.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais me joindre à cette demande et je voudrais ajouter un dernier argument, je pense qu'il est exemplaire que des citoyens face à cette interpellation, je trouve que c'est encore plus remarquable quand des jeunes se mobilisent pour le faire et viennent assister au Conseil communal. Je trouve que ce serait donné un mauvais signal, et j'attends vraiment d'être appuyé par l'Echevine de la Jeunesse là-dessus, que des jeunes qui se mobilisent ont le droit d'assister à l'entièreté des débats, chose qui a déjà été faite dans le passé. Je pense qu'il est bon de traiter la motion en même temps afin que ces jeunes puissent assister au vote sur la motion. Je pense que c'est honorer ceux qui ont fait la démarche de signer cette demande interpellation citoyenne. Je pense qu'ils ont d'autres choses à faire que de devoir attendre jusqu'à minuit concrète de la motion sur le même sujet.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je me joins aux demandes des différents chefs de groupe, on verra ce qu'on tirera de la nation, mais ce qui est important ici, c'est le débat qui a été initié par l'interpellation citoyenne, dit-on de reporter à plus tard quelque chose qui va se faire au niveau du Conseil et que la population puisse en être informée, et notamment ces jeunes qui se sont mobilisés ce soir.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Je me joins également à la discussion qui a lieu, en ce qui nous concerne, on est tout à fait là pour entendre cette interpellation citoyenne. Ce qui me paraît étonnant, c'est que c'est une discussion qui a eu lieu dans un Collège, mais donc une simple discussion qui n'a pas donné lieu à une décision réelle, donc de la vente de ce bien. Je trouve tout à fait légitime qu'il y ait une interpellation citoyenne...

M. le Président :

Madame El Belghiti, on n'intervient pas sur le point, on est en train de discuter de la possibilité ou non de traiter la motion après l'interpellation citoyenne.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Moi, comme les autres chefs de groupe, je me joins à leur demande de traiter l'interpellation citoyenne et la motion en même temps. Les jeunes sont là, et comme l'a dit Monsieur De Block, il s'agit de ne pas les faire attendre jusqu'à minuit.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Madame la Bourgmestre et l'Echevine concernée me font savoir qu'ils sont d'accord avec votre demande, mais pour des raisons formelles, nous allons voter pour la modification de l'ordre du jour, pour l'ajout des trois points en urgence et pour la modification de l'ordre du jour, c'est-à-dire de traiter la motion après l'interpellation citoyenne.

Pouvez-vous accepter l'urgence pour l'introduction des trois points suivants ?

Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Marché de travaux - Construction d'un immeuble mixte comprenant un hall omnisport et une salle de boxe et salle polyvalente, une structure pour l'accueil de la petite enfance et un logement situé quai des Charbonnages 86 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Nouvelle estimation.

Departement Infrastructuuren en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Rond Leopold II - Opdracht voor werken - Bouw van een gemengd gebouw met een omnisporthal, een bokszaal en een polyvalente zaal, een onthaalstructuur voor peuters en een conciërgewoning in de Koolmijnenkaai 86 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Nieuwe raming.

Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'ASBL "La J".
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de VZW "La J".

Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'ASBL "Vision Solidaire".
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de VZW "Vision Solidaire".

41 votants : 41 votes positifs.

41 stemmers : 41 positieve stemmen.

M. le Président :

Pouvez-vous accepter la modification de l'ordre du jour, à savoir que la motion déposée par Monsieur Ikazban concernant Cornimont soit traitée juste après l'interpellation citoyenne ?

41 votants : 41 votes positifs.

41 stemmers : 41 positieve stemmen.

M. le Président :

Je vous remercie.

1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative au projet de vente du domaine de Cornimont.

Gemeentelijk secretariaat - Burgerlijke interpellatie betreffende het verkoopproject van het domein van Cornimont.

M. le Président :

Je donne la parole au représentant des habitants pour la lecture de son interpellation.

Le représentant des habitants, Reda Ben Baghdad :

Bonsoir, je m'appelle Reda Ben Baghdad, je suis un habitant de Molenbeek, je suis éducateur spécialisé. Cornimont, c'est une maison que j'ai connue en 1992, j'avais 12 ans à l'époque, j'en ai 36 maintenant, cela fait donc 24 ans. Quand j'ai commencé dans cette maison, j'étais en voyage avec une maison de quartier de la rue des Quatre-Vents. Pour la petite anecdote, c'était Monsieur Ikazban qui était mon éducateur. Ce n'est pas lui qui m'a invité aujourd'hui, je vous rassure, je suis venu ici tout seul, ma propre initiative.

M. le Président :

Je vais demander au conseiller de ne pas interrompre l'interpellant, s'il vous plaît. Monsieur, ne vous laissez pas impressionner, poursuivez.

Le représentant des habitants, Reda Ben Baghdad :

Merci, cette maison était en chantier, c'était vraiment triste. Malgré tout, on voulait aller là-bas. Cornimont, pour ceux qui ne le savent pas, c'est un petit village où il y avait à l'époque peut-être 50 personnes, une petite rue, une petite église et un petit café où il y avait trois personnes durant la journée. C'est à 20 km de Bouillon, au bord de la Semois et à 7 km de Carlsbourg, qui est la gare principale la plus proche. Ces 7 kilomètres, je les ai faits et refaits à pied, et toujours avec grand plaisir. Quand on m'a dit qu'il y avait une possibilité de venir travailler pour arranger cette maison, je n'avais pas de notion de peinture, ni d'électricité, ni autre, et pourtant j'y suis allé et j'ai fait les travaux. J'ai aidé durant les week-ends, pendant des semaines entières durant les vacances scolaires, j'étais là, on était là et en a beaucoup travaillé. J'ai aidé et j'ai appris, j'ai fait connaissance avec des jeunes qui sont venus ce soir et que je n'ai plus vu depuis plus de 20 ans, quand j'entends qu'on veut vendre cette maison, ça me fait mal au cœur. On a passé des moments incroyables là-bas, j'y suis allé pendant 10 ans. On a été visité Bouillon, celle du kayak dans la Semois, plein d'activités qu'on ne peut pas faire à Molenbeek, malheureusement. Ces voyages ne coûtaient pratiquement rien, j'avais payé à l'époque je crois 500 FB, nourriture, activités et voyages compris. Quand des écoles vont là-bas, quand des maisons de quartier, des associations, des gens du CPAS qui n'ont pas les moyens de voyager, quand on leur

demandait s'ils voulaient venir une semaine à Cornimont, ils étaient rares ceux qui refusaient.

Je ne fais pas de politique, ce qui se passe entre vous, ce ne sont pas mes affaires, ce n'est pas mon problème, mais cette maison, elle est dans le cœur de beaucoup, beaucoup de Molenbeekois ! Je sais qu'il y a encore beaucoup de travaux à faire, mais vraiment, gardez cette maison et j'aimerais d'ailleurs savoir pourquoi vous envisagez de l'apprendre ? Si vous veniez quand même à la vendre, ce que je n'espère pas, qu'allez-vous faire avec l'argent ? Parce que cette maison ne va pas vous rapporter grand-chose, merci.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

S'il vous plaît, on ne manifeste pas lors d'un Conseil communal.

Nous allons maintenant donner la parole aux chefs de groupe dans le cadre de cette interpellation avant d'en venir à la réponse du Collège, je donne donc la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, merci au citoyen qui vient de faire part de son témoignage, merci Reda ! Effectivement, il l'a dit, ça ne nous rajeunit pas, mais j'ai été éducateur dans la maison de quartier de la rue des Quatre-Vents, et Cornimont, pour moi, ça veut dire aussi beaucoup de choses. Je pense que j'ai organisé des dizaines et des dizaines de camps, je suis parti là-bas avec des centaines de jeunes, des filles, des garçons, des enfants palestiniens, des mamans, des femmes, des personnes plus âgées, donc ce sont beaucoup de souvenirs et beaucoup d'émotion. Je remercie Reda pour son témoignage personnel, et je pense que si vous avez lu le document qui a été introduit, c'est un document qui est assez détaillé et qui explique ce qu'est Cornimont.

Je voudrais simplement dire de choses, d'abord je rappelle à certains que Cornimont, c'est une maison dans les Ardennes qui a permis à beaucoup de jeunes molenbeekois de découvrir la nature, la marche, le train, la cuisine, la vaisselle aussi bien les filles que les garçons et des tas d'autres choses, des jeux de nuit, des activités, vivre ensemble, vivre en commun, apprendre à se respecter les uns et les autres. C'est ça Cornimont, mais Cornimont c'était aussi une ruine. Au début, il y avait beaucoup de poussières et j'éternuais beaucoup, mais cette maison a été complètement rénovée par les jeunes. Je m'en voudrais de ne pas rendre hommage à tout le travail qui était réalisé par Ronny Ceulemans qui était l'ancien Fonctionnaire de prévention et qui, depuis qu'il est à Molenbeek, a passé quasiment tous ses week-ends avec des groupes de jeunes pour rénover cette maison. Il faut le dire, il faut le rappeler et quelqu'un me faisait remarquer récemment que si la Commune venait à rendre Cornimont, il allait demander à la Commune de lui rembourser toutes les heures de travail bénévole passées là-bas. Je peux vous dire que si les jeunes qui ont travaillé là-bas devaient réclamer ça à la Commune, la Commune aurait de sérieux problèmes financiers.

Franchement, pour toutes ces raisons-là, on ne peut pas prendre. Toutes les associations à Molenbeek rêveraient d'avoir un endroit comme Cornimont. Toutes les associations de Molenbeek, qu'elles soient communales, par un communales, privées, quand elles ont des activités, ils doivent payer des budgets conséquents. Elles consacrent une partie importante de leurs budgets pour louer des infrastructures, que ce soit dans les Ardennes ou ailleurs en Belgique. On ne va pas épiloguer, mais la dernière remarque de Reda, et je la trouve encore plus pertinente, il a dit : je m'en fous de votre politique, je m'en fous de votre débat, majorité-opposition. Et c'est bien, il n'a pas tort, aujourd'hui on ne doit

pas réagir comme majorité-opposition, on doit se dire qu'on a une maison, qu'elle appartient aux enfants de Cornimont et on doit la préserver pour les enfants de Cornimont. Quelle que soit la position que nous avons dans ce Conseil communal, dans la majorité ou dans l'opposition, dans la future majorité ou dans la future opposition, on est là pour préserver ce bâtiment, préserver cet acquis. C'est dans ce sens-là que nous avons déposé une motion, avec une proposition toute simple. Je vais vous dire, ce n'est pas notre proposition, c'est la proposition d'un citoyen, c'est un citoyen qui m'a fait la remarque, engageons-nous, parce que depuis les fuites dans la presse, depuis ce qui s'est dit ici et là, avec ce que des adultes ont dit à des enfants, et puis Madame El Belghiti vient de dire qu'il y a eu des discussions au Collège là-dessus, il y a même un rapport qui a été fait pour évaluer les avantages et les inconvénients de la vente de Cornimont, il n'y a pas eu de fumée sans feu. Et j'ai envie de dire aujourd'hui qu'on ne pourra pas se contenter simplement une réponse qui consisterait à dire, ne vous inquiétez pas, on ne veut pas rendre Cornimont. Ce qu'on veut aujourd'hui, c'est qu'on prenne une décision, prenons la décision aujourd'hui de faire de Cornimont un bâtiment d'utilité publique communale et par conséquent un bâtiment intouchable. On doit le faire, quel que soit votre position, et on doit le faire dans l'intérêt de ces enfants et par respect aussi pour toute cette histoire que porte Cornimont. Quand je parle de Cornimont, je parle des Molenbeekoïses, et je peux vous dire que vous pouvez aller interroger les gens qui habitent dans ce village, un village de 40 personnes qui a vu débarquer d'année en année des dizaines et des dizaines de jeunes, s'il y a bien un endroit en Belgique où on n'a pas stigmatisé Molenbeek, s'il y a bien un endroit en Belgique on n'a pas regardé Molenbeek de travers avec tout ce qui s'est passé, c'est bien Cornimont. Et donc Cornimont, c'est un peu Molenbeek.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci Monsieur le Président, il est vrai que le bâtiment de Cornimont représente pour beaucoup de Molenbeekoïses un lieu de dépaysement total, comme l'a dit Monsieur Ikazban, parfois, pour certaines familles, prendre le train, aller dans les Ardennes, aller faire du kayak, ce sont des choses qui sont difficiles pour certains parents qui n'ont pas les moyens, surtout quand les amies sont nombreuses, ça multiplie les difficultés. Avoir un endroit comme ça qui permet d'avoir toutes ces activités à prix démocratiques, d'offrir à ses enfants un tel dépaysement, cela me semble effectivement être quelque chose de tout à fait essentiel. Ceci dit, je pense que dans la situation du travail social, lorsqu'il s'agit de pouvoir travailler avec des jeunes, il ne me semble pas du tout quelque chose d'insultant que de pouvoir évoquer l'opportunité d'évaluer un outil qui est à notre disposition et d'évaluer la qualité de cet outil. Est-ce qu'un tel outil est toujours aussi pertinent aujourd'hui ? Je pense qu'évoquer cet outil comme un assistant social qui a 25 ans de pratique, il va se former, il va se reformer, il va réapprendre, même s'il a son diplôme au départ. Et donc, questionner nos pratiques sociales, je pense que c'est quelque chose de tout à fait essentiel pour une organisation, quelle qu'elle soit. Dans cette optique, me semble-t-il, rien ne doit être tabou, et moi je n'ai pas connaissance des décisions qui ont été prises, même s'il y a eu des fuites dans la presse, je pense que discuter d'un outil qui est à votre disposition, je pense que ça doit pouvoir se faire. Mais encore une fois, je pense qu'aucune décision n'a déjà été prise.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président, je dirais que tous les partis de l'opposition confondus, et le parti Islam que je représente sont touchés et confrontés par ce problème. Vous le décrivez très bien dans votre interpellation, le site communal de Cornimont et un lieu de vacances privilégiées pour nos jeunes, pour les jeunes en décrochage scolaire, les adolescents en difficultés relationnelles, mais aussi pour les mamans et les familles désireuses de passer quelque temps à la campagne, loin du stress et de l'enfermement urbain.

On peut déceler une certaine volonté dans cette majorité communale, une attitude hostile à l'égard de certains symboles importants pour notre population tels que représentés par ce site communal de Cornimont. La majorité et la direction de la LES jouent à un drôle de jeu, si ce que vous écrivez s'avère exacte. Depuis 2013, majorité et les groupes politiques qu'elles constituent veulent se débarrasser de ce joyau qui est une propriété communale depuis 1993. C'est un lieu dont l'utilité éducative n'est plus à démontrer. La Commune invoque les difficultés financières, le plan d'assainissement auquel est soumise. C'est ce qu'on peut lire sur le site de la RTBF, dans un article datant du 13 octobre 2016. Selon ce que vous écrivez dans votre interpellation, et les différentes actions menées, vous laissez entendre une volonté de vous défaire du chalet de Cornimont. Vos actions ont eu pour conséquences une baisse de la fréquentation du site par les jeunes. Or la LES chapeaute un grand nombre des associations qui fréquentaient Cornimont. C'est curieux que la direction de la LES prône la cohésion sociale, parle de cet outil comme étant éducatif et intéressant, malgré que la Commune et la LES reçoivent les moyens financiers nécessaires pour cette structure par les autorités régionales et fédérales qui reconnaissent l'utilité des projets qui y sont développés. Je demande à l'Echevine de la Jeunesse de nous donner des explications et les raisons réelles de cette démarche, de confirmer ou d'infirmer les informations, et si ces informations sont vraies, de faire marche arrière. Dans tous les cas, vous avez mon dévouement et le soutien entier du parti Islam.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci Monsieur le Président, merci à l'intervenant qui nous a fait part de son sentiment, de son expérience et de son ressenti. Nous sommes de la même génération, j'ai également connu Cornimont d'abord en tant que jeune, c'est vrai que moi je n'ai pas fait beaucoup de travaux de rénovation, mais j'ai connu Cornimont en chantier, mais en tout cas ce que j'ai retenu de mes expériences en tant que jeune à Cornimont, c'est un endroit de quiétude, un environnement apaisant où des jeunes qui viennent de milieux difficiles, de milieux urbains et qui n'ont pas souvent la possibilité de partager avec d'autres jeunes ces moments, et pas simplement des jeunes parce que j'ai vu aussi là du public adulte, se retrouver dans un endroit où tout le monde était calme, pour partager des repas conviviaux, où une petite vie communautaire s'installait, où chacun avait des tâches particulières, il y avait une ambiance libertaire, chacun faisait un peu ce qu'il voulait, moi j'aime bien cette ambiance. Et puis j'ai connu Cornimont en tant qu'éducateur, on a accueilli des enfants de nos écoles, de nos maisons de quartier, il y avait une véritable activité intense qui se faisait là-bas, ça s'est moins fait par la suite, je le regrette. Il y avait également des enfants du CPAS et puis des camps qui étaient organisés où on pouvait avoir des activités avec des policiers de Molenbeek et tout ça, ce sont des expériences qui restent pour moi des

souvenirs impérissables et notamment ces fameux camps qui étaient organisés, pendant toute une année on faisait des activités pour récolter des fonds pour pouvoir inviter et accueillir des enfants qui vivaient des drames comme ceux qui vivent le drame du conflit israélo-palestinien, les enfants qui venaient de Ramallah, qui venait de Gaza, qui vivaient la guerre concrètement. Ils se retrouvaient dans un espace où ils pouvaient devenir enfin des enfants.

En ce qui me concerne aujourd'hui, maintenant, et je parle au nom de mon groupe politique, dès le début de ces rumeurs, de ces fuites, nous avons directement affiché notre position, nous avons dit que nous étions opposés à la vente de ce bâtiment. Mais en tant que démocrate, nous ne pouvons pas nous engager pour le futur, on ne peut pas souscrire à ce qui est proposé par mon collègue Ikazban, je voudrais bien, mais en tant que démocrate convaincu, je ne peux pas m'engager pour d'autres Conseillers communaux à venir, pour d'autre majorité qui devront débattre d'autres questions. Aujourd'hui, c'est clair que nous ne voulons pas de cette vente, il est hors de question de vendre, mais demain, ceux qui nous succéderont, décideront, mais on ne peut pas décider aujourd'hui à leur place. C'est ça la démocratie, je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

En tant que PTB, on trouve que toutes ces discussions sur Cornimont sont emblématiques. Je pense que ces derniers temps, nous avons pu voir des décisions qui proposaient de diminuer des subsides, de couper dans les cours de natation etc. Je pense qu'un Molenbeek il faut investir dans la jeunesse, et investir ça veut dire pas seulement du temps, mais aussi de l'argent. Je pense que c'est quelque chose qui va rapporter à cette Commune, c'est vraiment un bon investissement, je pense que c'est le meilleur placement qu'on puisse faire en tant que Commune. Donc est-ce que cela peut coûter de l'argent, eh bien oui. Je pense que notre jeunesse vous cela.

Un centre comme Cornimont répond à un besoin réel d'enfants, d'adolescents, de jeunes, de parents. Je pense que ce n'est pas un luxe, mais un droit pour beaucoup de jeunes de pouvoir participer à ce genre de sorties, aux camps, au vivre ensemble. En tant qu'animateur, à l'époque, je voyais à quel point des sorties, à quel point le fait de se dépayser est important pour un groupe, pour des jeunes et pour des adolescents en particulier, de se retrouver dans une petite bulle de mini société, une meilleure société où on peut commencer avec un tableau noir, vide parfois. On ne peut pas effacer tous, mais on peut faire des nouveaux choix de vivre ensemble et donc, après une semaine, quand les enfants reviennent, souvent c'est un petit peu le trou noir, justement parce qu'après une semaine de vie commune, de partage des émotions, la semaine qui suit est un petit peu froide. Et donc je pense réellement que la jeunesse Molenbeekoise a besoin de cela. J'irai même plus loin, je pense que la Commune a eu tort, on sentait déjà dans le passé et on nous l'a déjà présenté au conseil d'administration de la LES, ces derniers temps, de moins en moins d'écoles profitaient encore de Cornimont. Je pense qu'on est en train de creuser notre propre tombe là-bas. Si Cornimont ne correspond pas à ce qui faut pour une ou deux classes, alors franchement, je propose qu'on investisse pour rendre l'infrastructure adéquate pour que des classes aient à nouveau des professeurs pour profiter de cet endroit génial, avec des infrastructures de qualité. Je pense que le choix d'abandonner est le mauvais choix, parce que très concrètement, le fait que le transport scolaire en dehors de Bruxelles va devenir payant au prix coûtant, c'est ça que les partis de la majorité ont décidé, ça veut

dire que les écoles, pour des sorties en dehors de Bruxelles seront plus coûteuses. Si en plus, ils doivent payer le prix du marché, pour des maisons d'hébergement de jeunesse et je pense que beaucoup de ce type de sorties deviennent pratiquement impayables pour les classes, pour les écoles, et vu qu'il y a une règle qui dit que 95 % doit pouvoir participer et si on n'arrive pas à 95 %, alors on ne doit pas le faire. Je pense que ça montre que le besoin d'un centre d'hébergement à deux prix démocrates est nécessaire. Je pense que beaucoup d'associations partagent ce besoin et donc je voudrais faire deux propositions concrètes à la Commune, un impliquer les associations et les ASBL dans la question de savoir s'ils veulent co-investir dans la rénovation, deux rachetons le bâtiment avec la Commune pour qu'elle puisse faire les investissements nécessaires.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Quand on apprend par la presse quelque chose, il faut toujours avoir un filtre des informations qu'on reçoit et donc forcément, pour Défi, vu de l'opposition, ce serait du pain béni que de dire attention ici, la majorité prépare la vente de Cornimont. On peut le craindre, on dit toujours qu'il n'y a pas de fumée sans feu, mais je pense qu'aujourd'hui et c'est ça qui est révélateur, dans l'interpellation citoyenne, on sent toute l'utilité que Cornimont apporte à ces jeunes. Moi, je n'ai jamais été à Cornimont, mais les différents témoignages qu'on reçoit, vont dans le même sens. Donc effectivement, je ne verrais pas de discordance entre nous par rapport à l'avenir, même de Cornimont, car il est important à mes yeux de préserver ce patrimoine délocalisé de Molenbeek.

J'ai entendu et lu qu'il y avait une évaluation par rapport au domaine, et il serait intéressant d'avoir ces conclusions par rapport à cette évaluation. Parce que la question qui se pose aujourd'hui, c'est de savoir comment on garantit la pérennité et comment on maintient le site parce que si on suit la logique qui faut couper dans les dépenses et qu'il faut faire des économies, et qu'on doit aller toucher à ce patrimoine, alors là, moi je dis tout de suite non, parce qu'on ne va pas sur le bon curseur. Le curseur, comme l'a dit Monsieur De Block, comme l'a dit Monsieur De Block, on doit investir dans la jeunesse, et donc on ne doit pas se tromper dans ce débat, et certes, ça demande une évaluation, ce n'est pas quelque chose qui me dérange, mais je ne voudrais pas qu'il y ait un agenda caché. Mes questions sont simples par rapport à la problématique, c'est de savoir s'il y a des projets de rénovation, est-ce qu'il y a un projet différent qui serait tout autre que l'utilisation du domaine dans un autre objet, et forcément, la motion qu'on nous propose aujourd'hui, elle nous engage sur l'avenir, certes, mais elle nous permet de rassurer la population, les jeunes, les éducateurs et pourquoi pas réunir les éducateurs, les acteurs sociaux et éducatifs, poser la question de savoir comment on va rentabiliser, pas en termes économiques, mais comment on va faire en sorte que plus d'écoles puissent participer et venir à Cornimont, comment on peut faire en sorte qu'il y ait plus de jeunes qui vont profiter de la méthode qu'on a ici, qui est une méthode singulière et qui porte ses fruits, je pense que ce débat vient au bon moment et j'espère que vous pourrez apporter des réponses pas simplement à moi, mais à l'ensemble de ces jeunes. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank u wel Mijnheer de Voorzitter.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, les gens qui ont signé la demande d'interpellation, parce que pour une fois, même si rien n'est encore décidé, il vaut mieux pour ce genre de choses d'intervenir avant que ce soit décidé, il vaut mieux pour ce genre de choses intervenir avant que ce ne soit décidé, que de le regretter tous ensemble après. Donc je salue la vigilance des gens qui ont interpellés aujourd'hui pour mettre à l'agenda ce point et pour éviter qu'une telle décision désastreuse ne se fasse. Même si rien n'est décidé, je trouve que c'est très bien, même si ce n'est qu'une discussion au Collège, que ce soit discuté ici au Conseil pour éviter des vrais accidents plus tard.

Ça me fait plaisir d'entendre toutes les histoires de mes collègues Conseillers communaux qui ont vécu leur jeunesse à Cornimont, et ça peut être anecdotique, mais d'un autre côté, ça montre aussi la valeur ajoutée de ce qu'est Cornimont. Ça veut dire que beaucoup d'anciens, même si on se croit encore jeune, on a quand même quelques dizaines d'années en plus que les jeunes qui en profitent maintenant, mais ça montre que Cornimont n'est pas un effet d'un jour, c'est un effet de génération et donc il ne faut pas regarder ça seulement dans l'esprit de savoir ce qui se passe aujourd'hui, on a un problème financier dans la Commune aujourd'hui, et donc jetons un trésor qui finalement a le potentiel d'animer des jeunes pour des générations. C'est aussi notre devoir en tant que politicien, de ne pas seulement regarder ce qu'on doit faire aujourd'hui, mais surtout de garder un œil sur le moyen et le long terme. Je crois que quand on regarde sur le moyen et le long terme, l'intérêt du domaine de Cornimont, la discussion est directement close, c'est très clair, nous ne pouvons pas vendre, ce serait inouï, ce serait irrespectueux, ce serait irresponsable de notre part de le faire, pas seulement par rapport à l'historique, pas seulement par rapport à Monsieur Ikazban ou Monsieur Lakhloufi, mais aussi par rapport à l'actuelle génération et par rapport à toutes ces générations futures qui pourront encore accéder à Cornimont, et comme ça a été déjà dit par plusieurs d'entre vous, souvent c'est leur première véritable possibilité de faire connaissance avec un autre monde que Molenbeek, que la ville, que la commune densément peuplée dans laquelle nous vivons, et donc de faire connaître un autre monde à ces jeunes. Pour nous, pour le SP.A, cette décision, je suis bien content qu'elle soit sur la table aujourd'hui, mais pour nous, il n'y a aucune discussion là-dessus, quand on regarde ça sur le moyen et le long terme, et quand on regarde dans le rétroviseur, c'est très clair que vendre Cornimont, ce serait une bêtise.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Je voulais d'abord m'excuser si j'ai eu un problème de communication, parce que j'ai bien dit qu'il y a eu une discussion entre les membres du Collège et donc, ça sous-entend une discussion de couloir et pas une discussion officielle des membres du Collège. Je voudrais d'abord remercier les citoyens qui se sont donnés la peine de faire cette interpellation, tout simplement parce que d'abord ça nous permet un échange avec les élus et nous sommes là pour vous représenter. Je voudrais dire que c'est un écho qui a été très vite, qui a grandi, qui a pris de l'ampleur sur les réseaux sociaux. C'est un écho qui est complètement erroné puisqu'il n'y a pas eu de décision qui a été prise par rapport à la vente. Effectivement, quand on a hérité de la situation, la majorité a eu un problème budgétaire très grave, il y a eu des discussions qui se sont faites au niveau de la Commune, au sein du

Collège et il y a eu une discussion dans les couloirs et pour nous, cette motion n'a pas lieu d'être puisqu'il n'y a pas eu une décision qui a été prise par la majorité pour vendre ce lieu. Je confirme que c'est un lieu extraordinaire, je suis élue depuis 1999 et je connais bien le lieu, mon collègue Roland Vandenhove a travaillé pas mal avec ce lieu, nous avons travaillé avec les enfants palestiniens, avec Rony Ceulemans, les jeunes molenbeekoïses ont pu utiliser ce lieu d'une manière extraordinaire et donc, pour notre majorité, il n'y a pas lieu d'avoir une discussion, ni une motion puisque nous sommes pour garder ce lieu mythique, nous respectons tout à fait le travail que les travailleurs sociaux ont fait depuis des années, nous sommes reconnaissants pour ce travail et nous soutenons le maintien de ce lieu bien que nous ayons des difficultés financières et qu'il faudrait que nous puissions le garder.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Tout simplement, je ne voudrais pas redire ce que mes collègues ont dit, mais simplement Cornimont représente un lieu qui signifie vacances, évasion, citoyenneté pour les institutions molenbeekoïses, c'est donc un endroit représentatif pour les jeunes de tous les quartiers et en conséquence, nous insistons pour ne pas abandonner le site de Cornimont.

M. le Président :

Merci Monsieur Papadiz.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Bonsoir à toutes et tous, j'aimerais bien le silence car j'aimerais bien que vous puissiez bien entendre ce que j'ai à vous dire pour vous rassurer. Suite aux rumeurs qui ont circulé jusqu'à se répandre dans la presse, nous comprenons vos inquiétudes et nous vous remercions pour votre interpellation qui est non seulement légitime, mais qui vous permettra d'avoir réponse à vos questions, sans intermédiaires et sans aucun risque de déformation de nos propos.

Vous citez un article de presse qui est paru le 11 octobre sur le site de la RTBF, annonçant que la Commune envisageait de vendre Cornimont. Je regrette qu'on ne vous ait pas fait parvenir le démenti qui est paru le lendemain dans lequel il a été clairement stipulé que si la piste avait été évoquée, elle avait été abandonnée, cela aurait pu apaiser vos inquiétudes.

Je demande le silence, je pense que tout le monde a respecté le silence pendant vos demandes, laissez-moi répondre clairement à une interpellation citoyenne. L'interpellation s'adresse au Collège et je réponds au nom du Collège et donc je demande le silence pour respecter les citoyens présents dans la salle.

Je vous remercie de votre interpellation qui va me permettre une nouvelle fois de réitérer notre attachement au projet de Cornimont, de vous rassurer quant au fait qu'il n'y a pas de projet de vente, mais aussi corriger certaines informations que vous avez reçues et

qui ne sont pas tout à fait correctes, à en croire le document que nous avons reçu pour l'interpellation.

Tout d'abord, suite à la mise en place de la nouvelle majorité, un stress serait parvenu suite à des bruits répétés de fermeture du lieu. Vous le dites vous-même, il s'agissait de bruits de couloir et non pas d'informations officielles. Pourtant, quand la nouvelle majorité s'est mise en place, et que je suis devenue présidente de la LES, j'ai proposé un plan d'action 2013-2015, sur base des visites que j'avais réalisées dans tous les services et nettement à Cornimont. Dans cette note, qui date de l'été 2013, et qui a été présentée à l'ensemble des directeurs, à l'ensemble des membres de l'AG, et même à différentes reprises et sous différentes formes, aux travailleurs, voilà ce que je disais, entre-autre, sur Cornimont : « les différents volets du projet, qu'il s'agisse de l'accueil de groupes scolaires et associatifs d'une part, et des chantiers d'autre part, sont extrêmement complémentaires et doivent être tous maintenus. Néanmoins, des aménagements doivent être envisagés pour qu'ils ne rentrent pas en contradiction l'un avec l'autre, je pense notamment à la qualité et au confort de l'accueil. Certains groupes, notamment scolaires, ne viennent plus parce que le confort est trop limité ou parce que l'atmosphère n'est pas assez accueillante. S'il est important pour les jeunes de participer au réaménagement, à l'entretien et à la gestion de ces lieux, il ne faut pas pour autant en brader les exigences au niveau de l'accueil et toutes les responsabilités de ces tâches ne doivent pas leur incomber. Il faut revaloriser le projet auprès des écoles de la Commune et développer des aspects intergénérationnels et interculturels via des partenariats avec des associations et des écoles d'autres Communes et qu'il fallait pouvoir développer également le potentiel environnemental et le développement durable du lieu ». Ce rapport de 2013 était donc très clair, le projet devait être maintenu, mais pouvait être amélioré. Si des rumeurs courraient déjà à l'époque, et si des jeunes ont eu vent de ces rumeurs, il est dommage que le responsable des lieux, pourtant informé de nos intentions, n'ait pas mis fin à ces rumeurs et laissé la quiétude se répandre. S'il y avait le moindre doute, il aurait pu aussi nous faire part de ses inquiétudes et de celle des jeunes, il ne l'a jamais fait.

Vous évoquez ensuite la visite du gestionnaire de la LES avec un expert immobilier, l'été 2015. La Commune, sous tutelle financière, a été contrainte d'étudier toutes les possibilités d'économie qu'elle pouvait faire dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'assainissement de ses finances. Ce même exercice a été demandé à tous les satellites de la Commune, au CPAS, à Molenbeek Sport et à la LES. Pour rappel, pour faire fonctionner la LES, à côté des nombreux subsides, la Commune verse une dotation sur fonds propres de 1.000.000 €. Il s'agit de 20 % du budget de la LES, c'est une très grosse dotation. Dans ce contexte difficile pour la Commune de Molenbeek, comme responsable de la LES, il nous a donc été demandé d'étudier toutes les possibilités de faire des économies et de mettre sur la table toutes les pistes, dont celle de la vente de biens immobiliers en général. Sans tabou, la question de la vente de Cornimont a donc bien été évoquée, mais ce n'est pas parce qu'elle a été évoquée, qu'elle a été souhaitée. Parfois, évoquer et étudier une piste, permet de mieux l'abandonner et donc oui, la valeur immobilière a été demandée et un expert est venu sur place à Cornimont. Mais contrairement à ce qui est affirmé dans le document que vous avez envoyé, il n'y avait pas de jeunes sur place, seulement l'équipe de travailleurs. Je sais que cette visite n'est pas passée inaperçue et a créé des inquiétudes. Cela a même été évoqué lors d'un conseil d'administration et je pense même qu'on l'a évoqué en Conseil communal, à l'automne 2015, où nous avons déjà pu à l'époque expliquer les raisons de cette expertise. Suite à cette expertise demandée, il y a eu un premier rapport technique avec la valeur de la vente de Cornimont et trois pistes d'économie concernant Cornimont, la piste qui évoquait la vente, une piste pour réduire l'équipe présente à Cornimont et une troisième plus technique sur la question de la récupération des heures supplémentaires. En fait, cette expertise a été très utile, car elle nous a donné un argument supplémentaire pour ne pas vendre, vu le prix de vente évalué bien moindre que ce que beaucoup imaginaient. Ceci dit, quand bien-même le prix proposé eut été plus important,

toute une série d'autres arguments venaient démontrer qu'il ne fallait pas vendre. Premièrement, il était évidemment inacceptable de vendre sans alternative sérieuse pour les trois volets du projet. Alternative sérieuse, cela voulait dire une capacité d'accueil avec au minimum les mêmes conditions, un prix raisonnable accessible à tous, un cadre verdoyant tant pour l'organisation des chantiers des classes vertes que des séjours de vacances. Pour ne laisser aucun doute, il fallait prendre le temps d'étudier en profondeur si des alternatives existaient. Nous avons donc cherché, et il n'y a pas d'alternative sérieuse permettant un tel accueil à un coût accessible aux jeunes de Molenbeek. Enfin, il y a encore un autre argument, et il n'est pas des moindres, c'est celui qui fait que vous êtes là aujourd'hui, c'est le coût symbolique et émotionnel. En effet, tant de jeunes sont passés par Cornimont, que la Commune et ses habitants y sont fortement attachés. Ce lieu a une histoire et plusieurs générations d'enfants y ont construit des souvenirs et y ont construit une part de leur vie. La séparation d'un tel lieu ne pourrait pas être comprise et acceptée, sauf à des conditions bien difficiles à remplir, un peu comme quand on doit se séparer de la maison familiale dans laquelle on a agrandi. Tout cela pour vous dire que si la piste a été évoquée, parce qu'en tant que responsable politique nous avons le devoir d'étudier toutes les pistes pour faire des économies, personne ne souhaitait faire des économies sur le dos d'un projet social utile et positif et qui de surcroît a encore plein de potentiel qui ne sont pas encore assez développés aujourd'hui.

Je pense qu'à tous ceux qui m'ont posé la question, j'ai été claire, que ce soit à des élus de la majorité de l'opposition, des membres présents ou anciens du conseil d'administration, les travailleurs, les jeunes, ma réponse a toujours été très claire.

Vous évoquez ensuite que même si le sujet de la vente n'a plus été abordé, d'autres soucis auraient démontré du peu d'intérêt de la nouvelle majorité pour le projet. Et là, vous venez avec toute une série d'informations fortement incorrectes. Premièrement, le budget n'aurait pas été réactualisé et n'aurait pas permis certaines acquisitions. Comme je l'ai dit plus haut, la LES a le devoir d'être attentive à la façon dont elle dépense l'argent, vu le contexte économique difficile. Chaque choix doit être posé, c'est vrai pour l'ensemble de la LES, pas plus pour Cornimont que pour le SAMPA, que pour les maisons de quartier ou tout autre service. Ce n'est pas facile, je vous le concède. Mais c'est en pesant chaque choix, en responsabilisant chaque acteur à chaque niveau de la LES que des économies se feront sans mettre à mal des projets. Mais il y a toujours eu un budget pour Cornimont et celui-ci a bien été réactualisé.

Quant à l'histoire des lits, effectivement il est plus que temps qu'il soit remplacés et c'est en cours. Mais comme vous le dites, certains de ces lits ont plus de 20 ans et un bon gestionnaire aurait déjà fait remplacer certains de ces lits, il y a plusieurs années, bien avant 2015, bien avant 2013. Le changement de majorité qui est pointée là-dessus est loin d'être la cause du mal des lits de Cornimont. Quand on a des investissements importants à faire, il est normal qu'on les étale sur plusieurs années. Il est donc très regrettable qu'il ait fallu autant de temps, autant d'années pour qu'on commence à remplacer ces lits. Mais réjouissons-nous, en juin, il a été demandé au nouveau responsable de prospecter et les devis sont en cours.

Vous venez ensuite avec le fait qu'un travailleur a quitté l'équipe, c'est vrai. Il a été affecté à un autre service, à la maison communautaire Pierron. Cela s'est fait en concertation avec le nouveau responsable de Cornimont qui a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'avoir trois équivalents temps pleins pour gérer ce lieu. Je lui suis très reconnaissante d'avoir pris ses responsabilités et d'avoir accepté de diminuer l'équipe. Être responsable n'est pas facile, surtout en temps de vaches maigres. Les décisions qu'on doit prendre ne sont pas toujours populaires et c'est souvent dans les décisions difficiles que se démarque les responsables consciencieux et donc vraiment je suis reconnaissante à ce nouveau responsable de Cornimont. Le travailleur a donc pu rejoindre une équipe à

Molenbeek, où les besoins sont aussi énormes. Ceci dit, cette diminution en date du mois de juin, et nous restons à l'écoute du responsable pour évaluer l'impact de cette décision.

Enfin, vous affirmez que le nombre de séjours à diminuer depuis lors. Vous voulez dire quoi, depuis les rumeurs liées à la vente, ou bien depuis que la nouvelle majorité est en place ? J'ai demandé les chiffres depuis 2010 et cette affirmation n'est pas correcte. Il y a effectivement une baisse de fréquentation des écoles et ce, depuis de très nombreuses années, puisqu'on en parlait déjà quand je suis arrivée à la présidence en 2013, principalement liées à des reproches sur le confort. Quant à certaines maisons de quartier, il y a eu une baisse de fréquentation aussi depuis plusieurs années, ce n'est pas lié aux rumeurs, plusieurs raisons reviennent souvent, soit le confort, l'ambiance parfois difficile et des fonctionnements où des caractères incompatibles entre certains travailleurs et l'ancien responsable, l'envie tout simplement d'aller parfois voir d'autres horizons. Mais Cornimont durant les vacances ne doit pas être accessible comme les maisons de quartier et d'autres associations ainsi que le CPAS ont pu en bénéficier, ce que je trouve très positif. Il y a eu une petite baisse des occupations durant les vacances 2014, qui peut s'expliquer tout simplement par le fait que ça été une année de transition entre l'ancien responsable et le nouveau.

Pour conclure, je voudrais dire que suite au premier rapport de 2015 qui comprenaient l'expertise de la valeur immobilière, il avait été décidé dans le conseil de gestion, qu'il fallait un rapport plus conséquent sur le projet et sur les pistes concrètes pour faire évoluer le projet en tenant compte des recommandations notifiées en 2013. L'année 2015-2016 a malheureusement été très chargée avec les événements terribles qui ont secoué Paris, Bruxelles et Molenbeek. Cela a donc été mis au frigo. Mais nous avons plusieurs pistes très intéressantes et nous travaillerons dès cet automne avec le responsable pour permettre de Cornimont de donner le meilleur pour les jeunes de Molenbeek et de leurs familles. Ma réponse était un peu longue à ce que je voulais être pédagogique et raisonnée. Il est des sujets difficiles que, lorsqu'ils sont pris avec émotion, nous aveugle. J'espère avoir pu apaiser vos inquiétudes ! Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire, mais aussi pour toute suggestion intéressante pour ce projet.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je laisse le dernier mot à l'interpellant.

Le représentant des habitants, Reda Ben Baghdad :

Je suis rassuré après vous avoir entendu. Comme quoi majorité et opposition, on peut toujours s'entendre même si on est de gauche de droite pour les jeunes de Molenbeek.

M. le Président :

Merci Monsieur.

(Applaudissements - Applaus)

2. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Ikazban, Conseiller communal PS, relative à la reconnaissance définitive du domaine de Cornimont en tant que site communal d'utilité publique protégé. (Complémentaire)
Gemeentelijk Secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Ikazban, Gemeenteraadslid PS, met betrekking tot de definitieve erkenning van het domein van Cornimont als gemeentelijke site bestemd voor beschermd openbaar gebruik. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, je ne sais pas polémique, même si beaucoup de choses, beaucoup d'éléments erronés ont été formulés dans la réponse de Madame Turine. Mais bon, je ne vais pas polémique puisqu'elle dit qu'elle veut pas vendre Cornimont. Donc on a au moins un point commun. En tout cas, moi, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a un an et demi, je vous ai posé une question, et vous vous en souvenez certainement, on peut prendre le PV, je vous avais demandé si c'était vrai que la Commune voulait vendre Cornimont. Vous m'aviez dit non, pas du tout. Et puis je vous ai demandé pourquoi alors on envoyait un expert pour faire une estimation de la maison et ainsi de suite. Cet expert avait, je vous le rappelle, commencé à donner l'information aux enfants qui étaient sur place. C'est de là que tout est parti, ça a été dit à des jeunes qui étaient sur place et c'est de là que tout est parti.

J'aimerais bien qu'on arrête de parler de rumeurs, parce qu'il n'y a pas de rumeurs. Vous avez envisagé avant de vendre Cornimont et vous décidez aujourd'hui de ne pas vendre.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous devez défendre votre motion et pas commencer à répondre ou à faire des commentaires sur les réponses du Collège. Vous avez la parole maintenant pour défendre votre motion.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, vous m'interrompez tout le temps ! Le sens de la motion, c'est justement parce qu'il y a quelque chose qui est dissonant dans votre communication. En même temps, vous dites que vous ne voulez pas vendre Cornimont. Ce n'est pas la peine d'en parler, ais-je entendu ici. Et bien non, je pense qu'on doit prendre une décision. Dans les éléments erronés, je trouve que ce que vous avez dit sur la Région, c'est tout à fait faux. La Région ne vous a jamais demandé de faire cette évaluation.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, on ne vous demande pas de répondre à Madame Turine. Veuillez présenter votre motion s'il vous plaît ! Monsieur Ikazban, désolé, il y a eu une interpellation citoyenne, une réponse a été donnée par le Collège et maintenant vous n'avez pas répondu sur la réponse du Collège ou de Madame Turine.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je suis libre de mes paroles.

M. le Président :

Non Monsieur Ikazban, présentez votre motion s'il vous plaît. Ne commencez pas à donner une réponse par rapport à la réponse du Collège.

M. Ikazban :

Vous dites que la Région vous a demandé de faire une évaluation...

M. le Président :

Non Monsieur Ikazban, Madame Turine n'a pas parlé de la Région. Et donc, respectez les engagements et développez votre motion.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, ce serait bien que ce dernier votre rôle de Président et restez calme s'il vous plaît.

M. le Président :

Je reste calme et je suis Président. Je vous demande de défendre votre motion et pas autre chose.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, ce n'est pas vous qui allez me dire ce que je dois dire !

M. le Président :

Présentez votre motion, Monsieur Ikazban !

M. Ikazban :

Je suis responsable de ce que je dis, d'accord ? Alors si on dépose aujourd'hui une motion, c'est parce qu'on ne veut pas se contenter de vos bonnes petites paroles, de vos bonnes petites attentions. Ces soi-disant rumeurs, ça fait maintenant près de 2 ans qu'elles courent, donc ce ne sont plus des rumeurs, il y a vraiment eu des projets qui ont été envisagés. Quand j'entends que la Région vous a demandé d'envisager la revente, ça m'incite encore plus à venir aujourd'hui avec cette motion.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, il n'a jamais été dit que la Région demandait une évaluation.

M. Ikazban :

Est-ce que c'est possible de parler sans être interrompu ?

M. le Président :

Oui, vous pouvez parler, mais s'il vous plaît, ne déformez pas les paroles des autres !

M. Ikazban :

Ça vous dérange parce que je dis la vérité. J'ai droit à trois minutes et vous m'avez déjà volé une minute.

M. le Président :

Mais non, la preuve, je vous laisse parler.

M. Ikazban :

La Région ne demande pas à la Commune d'évaluer et d'envisager la revente de ses biens. Ce sont vos choix politiques qui vous appartiennent. Quand je dis ça, je n'ai rien dit de faux. Et donc, par conséquent, puisque c'est votre responsabilité, et puisque Monsieur Lakhroufi salut notre solennité, on doit aussi pouvoir prendre des décisions sur l'avenir. Parce que, si j'écoute votre raisonnement, il y a des rues qu'on ne va pas rénover, ce sont d'autres responsables qui vont les rénover à l'avenir. Moi, je dis simplement, pour ne pas épiloguer, on ne va pas se contenter de belles intentions, et de vos bonnes dispositions du soir, on a déjà eu le coup, aujourd'hui nous avons une motion toute simple, on demande que le Conseil communal s'engage, majorité et opposition, qu'on décide ensemble de préserver le site de Cornimont parce que, comme vous l'avez dit vous-même, c'est un outil social, un outil éducatif, un outil pédagogique et une bouffée d'oxygène pour nos jeunes. Madame l'Echevine, je termine là-dessus, je vous ai entendu souvent difficile, très souvent, et je vous soutiens, on n'a pas assez de moyens pour la prévention, on n'a pas assez de moyens pour les jeunes, Jambon il vient avec ses moyens pour la sécurité, il vient avec ses moyens pour la police et on vous a toujours soutenus ici et ailleurs, et bien Madame Turine, on ne va pas briser ici l'outil qu'on vous a donné. L'outil que vous avez trouvé, qui est Cornimont. Et puisque tout le monde semble être d'accord, approuvons cette motion ce soir et faisons de Cornimont, ce sera une première, un site d'utilité publique communale. Par conséquent, nous le préserverons pour l'avenir. Monsieur Lakhroufi, si demain il y a une autre majorité qui vient voir, et si demain il y a une majorité décide de changer d'avis, et de vendre Cornimont, et bien nous serons là, nous serons de retour dans ce Conseil communal avec la population, avec les jeunes, avec les parents, avec les écoles, avec les associations, pour dire non.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je ne parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Au niveau de la motion, je voudrais vraiment la soutenir et quelque part, c'est triste qu'on doive y arriver. Pourquoi, parce que j'ai l'impression que cette majorité lance des idées, chacun dans son coin. C'est un petit peu la réalité des dernières semaines et j'ai l'impression que malheureusement au conseil, on doit ramener l'unité, ramener de nouveau une position claire de l'ensemble de cette majorité. Je trouve que cette liste, ce n'est pas votre boulot, normalement vous auriez dû régler cette affaire bien avant. Mais soyons clairs, votons cette motion, comme ça, c'est unité que nous avons entendue, se fige. Parce qu'effectivement ce n'était pas juste un petit exercice hypothétique, il s'agissait une des pistes sérieuses étudiées, c'est une piste qui a été étudiée réellement. Sur cette question-là, je voudrais pouvoir étudier les conséquences ou les choix financiers. Je regrette au niveau de la LES, quand on a une réunion du conseil d'administration et qu'on entend la femme qui

responsable, la réviseuse dire que certaines choses sont réglées, que dans un audit qu'on reçoit quelques mois plus tard, le contraire est dit, alors je me pose des questions, c'est qu'il faut faire un audit de l'audit. Il y a quelque chose qui cloche, j'aimerais bien en discuter ici, parce qu'au conseil d'administration, on nous remballe avec des réponses bidons.

M. le Président :

Monsieur De Block, faites ces remarques au d'administration et pas ici.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je tiens à répondre à mon collègue Ikazban qui m'a cité et donc j'utilise mon droit de réponse par rapport à ça, Monsieur Ikazban vous dites : nous votons votre motion aujourd'hui, nous l'adoptons et si demain une nouvelle majorité décidait de vendre Cornimont, eh bien vous reviendrez, et je serai là pour vous accompagner bien évidemment, et tous les Molenbeekoïses qui sont ici, viendront. Ça veut dire, que si j'entends bien votre discours, vous n'êtes pas sûr de votre motion et finalement, elle ne bétonne rien, elle est juste symbolique. C'est vous qui n'êtes pas sûr de votre motion et je viens de le démontrer. Vous ne croyez même pas votre motion. Il faut faire attention à ce qu'on dit avec moi, il faut faire attention ! En tout cas, moi je viens avec une proposition, je rappelle ce que notre Groupe d'Intérêt Communal a dit, nous aujourd'hui, et le début des rumeurs, nous avons directement dit publiquement, nous sommes opposés à la vente de Cornimont, d'autres l'ont dit également, aujourd'hui le Collège dans son unanimité dit qu'il ne vendra pas Cornimont, c'est noté, c'est inscrit au PV, les choses sont claires. Maintenant, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je m'engage aujourd'hui et démocratiquement, enfin un vrai démocrate ne peut pas s'engager pour le futur, si d'autres Conseillers font face à d'autres situations, à d'autres contraintes dans un autre cadre, les choses évoluent Monsieur Ikazban, elles ne sont pas figées dans le temps, il faut progresser avec son temps, si demain il y a un projet plus intéressant dans la même région à côté de Cornimont et que ce serait à ce moment plus opportun de vendre cette vieille maison rafistolée et d'investir à côté, peut-être que d'autres feront ce choix-là. Il faut laisser la démocratie décider, en tout cas, ma proposition, notre proposition et elle est celle-ci : bien que le domaine de Cornimont appartienne au patrimoine de la LES, la décision de le vendre ou de ne pas le vendre doit faire l'objet d'un débat au Conseil communal. Ça, c'est une proposition sur laquelle on pourrait s'entendre. S'il y avait une motion qui allait dans ce sens-là, par rapport à Cornimont, il faudrait un débat démocratique opposition et majorité, qui, de manière transparente, vis-à-vis des Molenbeekoïses, dise oui ils veulent vendre, oui ils ne veulent pas vendre, oui c'est important, non ce n'est pas opportun etc., qu'il y ait un débat démocratique, que ça se fasse dans la transparence, que ce patrimoine qui appartient à tous les Molenbeekoïses, il n'appartient pas seulement au patrimoine d'une ASBL, mais qui appartient sur le plan sentimental et sur le plan matériel à l'ensemble des Molenbeekoïses d'aujourd'hui, d'hier et de demain, que ce débat ait lieu démocratiquement dans cette enceinte. C'est la proposition que je vous fais, Monsieur Ikazban, si vous voulez en tenir compte, on peut s'entendre. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

On entend ce soir qu'aucune décision ne serait prise, certes. La motion proposée ici par notre groupe va dans le sens de la volonté de l'Échevine, de pérenniser le dispositif pour Cornimont. Mais nous savons à quel point vous lorgnez tous ici sur certains bijoux de notre patrimoine municipal. Cette motion permettra d'éviter toute tentative de vente, car je vous le dis, Cornimont constituera la goutte d'eau qui catalysera l'exaspération généralisée de la jeunesse de notre commune. Alors s'il vous plaît, Monsieur Majoros, avec votre petit sourire narquois, je vous demande la plus grande attention, je ne vois pas pourquoi certains seraient réfractaires à l'idée de signer cette motion. Je vais juste vous dire une chose, ce soir, des citoyens se sont déplacés, ils ont besoin de garanties. Ce sont des citoyens à qui vous devez votre présence sur vos sièges. Je vous prie de considérer attentivement la requête de ces femmes et de ces hommes, ainsi que la volonté de ces fameux jeunes qui vont à Cornimont, peut-être un des rares espaces qui leur permettent de prendre l'air et de s'émanciper. Nous savons qu'en politique les agendas cachés existent, nous savons, et vous l'avez démontré au fil des mois que de nombreuses manœuvres sournaises existent. Cette motion est une preuve de bonne foi, je vis ici toutes les personnes présentes à ce Conseil, de faire preuve justement de raison et d'appuyer et de soutenir, la motion proposée par notre chef de groupe et l'ensemble des Conseillers ici présents.

Pour clore, nous avons aussi une chose, c'est qu'en politique, les choses peuvent changer, du jour au lendemain. Nous savons aussi à quel point, et vous l'avez démontré ces derniers mois, comme les moulins à vent en bordure de ce canal, vous pouvez vraiment changer d'avis, de la presse, ou de la réaction des et des autres. Nous savons aussi que vous pourriez être tentés de laisser sombrer Cornimont dans votre naufrage. Alors de grâce, ce soir, faites preuve de respect à l'égard des jeunes et surtout de toutes les personnes qui se sont investies tant d'années pour mettre sur pied ce site.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport aux inquiétudes qu'ont les différents interpellants, je pense que ce qui était plus qu'utile dans ce débat, et j'en viens à la motion, c'était d'avoir en parallèle ce rapport d'expert pour qu'on puisse nous transmettre l'information, mais est-ce que c'est dans le cadre de l'ASBL LES ou est-ce que c'est ici au Conseil communal, moi j'en fais la demande ici, c'est d'avoir les résultats que vous avez communiqué ici dans son ensemble et de pouvoir en disposer. Ça, c'est une première chose. La seconde chose, elle ne me dérange pas du tout cette motion, d'ailleurs je vais la soutenir, mais j'entends un argument qui dit, moi je ne vais pas m'engager sur du long terme. Excusez-moi, mais je ne vais pas prendre le nombre de dossiers qui ont été votés ici au Conseil communal, qui nous engageait sur plus d'une législature. On a quand même voté ici au Conseil communal une convention avec un club de football pour un bail de 9 ans et on a vu ce que ça a donné. Je dis ça, je ne dis rien, mais par contre, aujourd'hui, ce qui est utile, c'est que la motion puisse réunir les partis, l'opposition et la majorité. Parce qu'il faut rassurer et garantir et je trouve que cette motion rencontre ces objectifs. Alors, si on a besoin d'une interruption de séance, pour trouver un accord, un consensus avec la majorité peut-être, mais je pense qu'aujourd'hui la motion est très claire et voilà pourquoi le groupe Défi la soutiendra.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Monsieur le Président, chers collègues, tout a été dit par mes collègues. Il est maintenant question de joindre l'acte à la parole. La parole, on l'a eue, maintenant il faut les actes. Votons cette motion et passons à l'acte.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

J'ai entendu la réponse de Madame Turine, elle est rassurante, mais néanmoins, les bruits ne courent pas pour rien. La tentation de faire des économies substantielles pour réaliser un agenda politique, existe. Je voudrais une disposition claire garantissant la pérennité de ce site. Dans ce sens, le parti Islam soutient la motion qui a été déposée.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

On a pris cette proposition très au sérieux à tel point que moi, j'ai contacté l'AVCB pour bien comprendre la notion d'utilité publique et pour voir si elle pouvait s'appliquer à ce bâtiment-ci. En fait, elle ne peut pas, je peux vous détailler, soit on fait une interruption de séance et je vous détaille la réponse, bien je vous lis toute la réponse ?

M. le Président :

Allez-y Madame l'Echevine, lisez la réponse.

Mme l'Echevine Turine :

Voilà, je lis la réponse : « la question de savoir si Cornimont pourrait être déclaré bien communal d'utilité publique, il faut savoir qu'en droit belge on parle d'affectation d'un bien au domaine public et non d'utilité publique. Il en ressort que s'il rentrait dans les conditions d'affectation au domaine public, il faudrait une convention avec l'ASBL pour permettre cette affectation. Néanmoins, Cornimont ne peut pas être affecté au domaine public, ce qui le rendrait insaisissable par les créanciers. Les raisons sont les suivantes : il faut que le bien soit nécessaire un service public ou à la satisfaction d'un besoin public et ne saurait être remplacé par aucun autre bien dans ce rôle. Tel n'est pas le cas de Cornimont, on peut facilement louer des maisons de vacances. Il faut que le bien soit affecté soit directement à un usage public, soit à un service public pourvu que dans cette hypothèse ce bien soit par nature ou par des aménagements spéciaux adapté exclusivement ou essentiellement au

service concerné et soit en quelque sorte irremplaçable, tel n'est pas le cas de Cornimont qui n'est pas irremplaçable, même s'il est dans le cœur des jeunes. Troisième critère qui est celui retenu par la Cour de Cassation selon laquelle font partie du domaine public les biens qui ont été attribués expressément ou du moins par un acte administratif d'affectation ou qui serve indistinctement à l'usage de tous. Cornimont est réservé par des groupes spécifiques, des écoles, des associations, des CPAS. En conclusion, Cornimont ne peut pas être affecté au domaine public ». Dès lors, moi, la proposition alternative que je vous formule au nom du collège, c'est une motion qui engage l'ensemble des parties, majorité et opposition, de considérer Cornimont comme un bien du patrimoine communal et de s'engager, tous partis confondus, majorité et opposition, durant la législature et même durant plusieurs législatures si vous voulez, à ne pas vendre. Mais, malheureusement, la notion de domaine public ne peut malheureusement pas, d'après les juristes de l'AVCB, être considérée. Qu'on vote quelque chose en disant que c'est d'utilité publique alors pensée pertinemment bien ce n'est pas le cas, trouve que ce n'est pas correct par rapport à la population. Il s'agit ici de la position du Collège.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, j'ai bien entendu les arguments, et franchement je suis étonné, parce que vous êtes vraiment donnés beaucoup de mal, vous avez consulté des juristes, et j'ai simplement envie de dire une chose, on ne va pas épiloguer pendant des heures et on ne va pas demander d'interruption de séance pour changer quoi que ce soit. Nous, contrairement à certain, on a fait une proposition. Si d'autres avaient un souhait, ils n'avaient qu'à déposer une proposition. La motion, pour une fois, j'ai fait l'effort de l'envoyer plutôt que d'habitude.

Mme la Bourgmestre :

Elle est irrecevable.

M. Ikazban :

Je peux parler ? Quand on veut vraiment, on se donne les moyens. Ici, j'ai l'impression qu'on cherche des excuses et moi j'aimerais bien qu'on adopte cette motion de principe. Cornimont, c'est un service public, c'est un service d'utilité publique. Alors moi, je vais vous dire, on va arrêter le débat, on va passer au vote et chacun va assumer, chacun va décider. C'est nous qui avons proposé la motion, et maintenant il faut passer au vote. Le dernier argument que je voudrais utiliser, chers membres du Conseil communal, pourquoi voulons-nous absolument d'une motion. J'ai devant moi une note interne qui est arrivée par le plus grand des hasards chez moi. Et que dit cette note, elle est datée de 2015, elle est datée du 9 septembre 2015, elle dit : « que cela fait maintenant plus d'un an que le conseil de gestion envisage la vente du bâtiment de Cornimont. Lors du dernier conseil de gestion, la Bourgmestre a exigé que l'on avance dans la réflexion quant à la vente du bâtiment. Pour ce faire, nous avons fait expertiser les biens de Cornimont et aucune décision n'a été prise pour l'instant. Par ailleurs, le conseil de gestion n'est pas habilité seul à prendre cette décision, c'est une décision qui doit se prendre au niveau du conseil d'administration ». Mesdames et Messieurs, on n'est pas parti d'une rumeur, et ça a été confirmé d'ailleurs dans l'explication de Madame Turine. Ici, je pense que par rapport aux citoyens qui sont inquiets, par rapport aux citoyens qui ont fait cette démarche, il faut poser un geste fort. Le geste

qu'on vous demande de poser, il est politique. Si vous êtes vraiment contre la vente de Cornimont, vous adoptez cette motion. Je ne vois pas pourquoi elle vous fait peur, pourquoi elle vous tétanise et si vous aviez une meilleure idée, une meilleure solution, il fallait la déposer, il fallait la proposer. Moi, je n'ai vu personne d'autre déposer une motion dans ce sens. J'ai vu beaucoup de déclarations dans la presse, maintenant il faut passer aux actes. Les seuls membres du Conseil communal qui m'ont dit qu'ils soutenaient cette motion, ce sont les membres de l'opposition. Dans la majorité, j'ai entendu Monsieur Papadiz dire pour le groupe MR que pour lui, c'était simple, qui ne fallait pas vendre Cornimont. Eh bien Mesdames et Messieurs, il faut joindre, comme le dit mon collègue Van Damme, le geste à la parole, approuvons cette motion. Quand on fait à Molenbeek un citoyen d'honneur, est-ce que vous demandez une consultation juridique pour savoir si on peut désigner un citoyen comme citoyen d'honneur ? Je pense que ce n'est pas le cas. Alors ici, on est là pour prendre des décisions politiques, on est là pour prendre des engagements politiques et Madame l'Echevine, même si ce n'est pas bétonné dans le marbre juridique, et bien Madame, si on s'engage politiquement, ensemble on fera tout pour bétonner juridiquement une telle décision. Mais aujourd'hui, il faut voter cette motion.

M. le Président :

S'il vous plaît, il y a une voiture qui bloque, il s'agit d'une Mercedes dont je vous communique le numéro de plaque. Il est prié de déplacer son véhicule.

Je redonne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je reviens Monsieur Ikazban sur le fait que le Conseil communal doit ce soir marquer un geste fort. Maintenant, une motion qui sera cassée par la suite par la tutelle parce qu'elle est irrecevable sur le fond. Et donc, aller faire croire que Cornimont après ce soir deviendra bâtiments d'utilité publique alors que légalement je viens de vous lire la réponse des juristes qui dit que ce n'est pas possible, je suis désolée, mais c'est mentir. Comme geste fort, moi, je propose un amendement à votre motion : « le Conseil communal s'engage, tous partis confondus, à continuer à soutenir le projet de Cornimont en demandant à la LES d'en garder la propriété et d'examiner la possibilité de faire reconnaître le bien comme étant d'utilité publique ou toute autre forme juridique qui en assurerait la pérennité. »

M. le Président :

C'est un amendement qui remplace la motion de Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Notre groupe demande, arrête d'être aussi stupide et mesquin et hautain...

M. le Président :

Monsieur Lakhloufi, je vous demande de rester poli.

M. Lakhloufi :

Oui Monsieur le Président, que d'autres alors ne soient pas méprisants envers moi. Donc, je termine, notre groupe demande que toute décision par rapport à Cornimont passe

par le Conseil communal en ce qui concerne la vente, que ce soit discuté en Conseil communal.

M. le Président :

C'est un bien de la LES, ce n'est pas le Conseil communal qui discute de ça.

M. Lakhroufi :

Alors de quoi discute-t-on ici ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je relis l'amendement : « le Conseil communal s'engage, tous partis confondus, à continuer à soutenir le projet de Cornimont en demandant à la LES d'en garder la propriété et d'examiner la possibilité de faire reconnaître le bien comme étant d'utilité publique ou toute autre forme juridique qui en assurerait la pérennité. »

M. le Président :

On passe d'abord au vote sur l'amendement déposé par Madame Turine et ensuite on vote sur la motion modifiée par l'amendement de Madame Turine.

*L'amendement déposé par Madame Turine est approuvé à l'unanimité.
Le Conseil approuve le point.*

42 votants : 40 votes positifs, 2 abstentions.

Het amendement ingediend door Mevrouw Turine wordt eenparig goedgekeurd.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 40 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais juste conclure, en remerciant tous les Conseillers communaux, majorité et opposition qui ont approuvé cette motion pour les jeunes et les enfants de Molenbeek.

(Applaudissements - Applaus)

La séance est suspendue 10 minutes.

De zitting wordt voor 10 minuten geschorst.

Question posée par Monsieur Van Damme, Conseiller communal SP.A, relative à la sécurité à Molenbeek suite au rappel de policiers dans le cadre de l'opération Medusa2.

Vraag gesteld door Mijnheer Van Damme, Gemeenteraadslid SP.A, betreffende de veiligheidssituatie in Molenbeek door wegroepen politie in het kader van de operatie Medusa 2.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Mijn vraag heeft betrekking tot de politie in Molenbeek. Nous savons tous que nous avons besoin de plus de policiers à Molenbeek et surtout des policiers qui connaissent le quartier et qui vont sur le terrain, pas seulement pour quelques mois, mais pour une longue durée afin d'assurer une meilleure présence policière qui en même temps signifie aussi une meilleure vue à Molenbeek.

Malheureusement, nous avons ce manque de policiers depuis trop longtemps et nous n'arrivons pas à remplir notre cadre parce que nous n'avons pas assez de moyens et peut-être le seul point positif du plan Canal de Monsieur Jambon, c'est qu'il fait en sorte qu'il y ait une dizaine de policiers en plus affectés à la Commune de Molenbeek.

Ma question porte sur les gens de la police fédérale qui sont venus renforcer nos forces de police depuis les attentats de Paris et de Bruxelles, l'année passée et cette année-ci. Malheureusement, ces policiers ne sont pas ce que Molenbeek nécessite, c'est-à-dire ce ne sont pas des policiers qui sont engagés de façon durable pour notre Commune, mais qui viennent combler quelques trous et risquent de partir assez vite. D'ailleurs, certains l'ont déjà fait et surtout ils ne sont pas très motivés pour rester chez nous, et c'est sur le dernier aspect que porte ma question. Ce sont surtout des policiers qui sont issus de la réserve fédérale et qui ont donc comme vocation d'être réalloués selon les besoins.

Nous avons déjà connu une situation pareille au printemps de cette année où le Ministre Jambon a décidé de toute urgence qu'il fallait plus de renforts à la frontière avec la France en vue des problèmes qu'on craignait avec l'évacuation du camp près de Calais.

Déjà au printemps, il y avait tout de suite une dizaine ou une quinzaine de policiers qu'on a voulu nous ajouter, qui ont dû partir tout de suite pour d'autres lieux, pour après revenir à Molenbeek et donc voilà que cet effet yoyo n'est pas ce que nous recherchons. Nous avons besoin d'agents de proximité qui connaissent les quartiers et ce n'est pas en les envoyant de gauche à droite qu'on va les avoir.

Ma question est concrètement est-ce que ceci a été à nouveau le cas lors de la mobilisation récente qu'a demandée Monsieur le Ministre Jambon pour la même raison qu'au printemps d'ailleurs, c'est-à-dire la crainte de l'afflux de réfugiés du camp de Calais ? Dans ce cadre-là, Monsieur Jambon a demandé des renforts pour le contrôle de la frontière avec la France et donc ma question est est-ce qu'il y a eu des policiers affectés à Molenbeek et qui vont revenir ici ? Est-ce que vous en avez été informés, qu'est-ce que vous en pensez et est-ce que vous trouvez que c'est une solution structurelle et durable pour nos policiers ou est-ce que vous pensez comme moi, que c'est un genre de fait d'annonce qui n'apportera pas grand-chose à la sécurité et au bien-être à Molenbeek ?

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Van Damme, je pense que la question relève plus du Conseil de police que du Conseil communal. Néanmoins vous le présentez comme une question d'actualité et donc ma réponse sera brève. Il n'y a aucun policier de la Zone qui a été appelé dans le cadre de l'opération Medusa 2.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

C'est une très bonne nouvelle, mais est-ce que vous pouvez nous dire pour quelle raison ? La fois passée, c'était bien le cas. Il y a quinze policiers qui sont partis de Molenbeek pour aller rejoindre la frontière. Est-ce que cette fois-ci vous avez dit non ou est-ce que c'est votre choix ou est-ce qu'il y a pas eu de demande ?

Mme la Bourgmestre :

Il n'y a pas eu de demande faite par la Police Fédérale ou par l'Intérieur.

3. Secrétariat communal - Fusion par absorption d'HYDROBRU par VIVAQUA - Désignation d'un second administrateur - Monsieur Hassan OUASSARI. Gemeentelijk Secretariaat - Fusie door overneming van HYDROBRU door VIVAQUA - Aanstelling van een tweede bestuurder - Mijnheer Hassan OUASSARI.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 25 votes positifs, 15 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 25 positieve stemmen, 15 onthoudingen.

M. le Président :

Nous avons deux abstentions de Monsieur De Block et de Monsieur Aït Jeddig. Monsieur De Block, vous avez dit que vous vous absteniez, correct ? Monsieur Van Damme également et tout le groupe ? Merci.

M. De Block :

Est-ce que je peux expliquer pourquoi je m'abstiens ?

M. le Président :

Oui bien sûr, c'est pour ça que je reviens vers vous et je vous donne la parole.

M. De Block :

Je m'abstiens parce que lors de la discussion sur la fusion, j'ai posé la question exacte et précise si le représentant de la Commune dans cette nouvelle fusion va suivre ce qui est décidé ici ? Vu que je n'ai pas eu de garantie de cela, sinon j'aurais voulu introduire une motion que nos représentants soient empêchés de voter toute augmentation des tarifs. Apparemment ça ne se passe pas comme ça, que les représentants d'une Commune doivent suivre les consignes d'une Commune. Donc, oui je m'abstiens parce que je trouve que ce ne serait pas correct si les représentants de cette Commune augmentent les tarifs vers le haut.

M. le Président ;

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je n'ai pas l'intention de justifier l'abstention. Il y a quelques temps, je pense que c'est à l'occasion de rapports qui avaient été réalisés, on avait posé une question à savoir combien de mandats les Conseillers avaient parce qu'on se posait la question de savoir quand un Conseiller se rend quelque part, est-ce qu'il représente le Conseil ou sa formation politique et on n'a toujours pas eu de réponse. J'avoue que ça commence à bien faire, les questions que nous posons en séance et pour lesquelles nous n'avons pas de réponse. On veut bien être patients et attendre plus de quarante jours parfois ça ne va pas et on reviendra avec cet élément-là sous forme d'interpellation, s'il le faut. Même si c'est un peu gênant, nous aimerions avoir la liste des mandats que les Conseillers ont. Je vous remercie.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, est-ce que je peux vous demander lors de vos prochaines interpellations de rapprocher un peu plus le micro parce que comme vous perdez la voix, on ne vous entend plus.

**4. Affaires juridiques - Règlement Général de Police - Modification du Règlement Général de Police de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.
Juridische zaken - Algemeen Politie Reglement - Wijziging van het Algemeen Politie Reglement van de gemeente van Sint-Jans-Molenbeek.**

M. le Président :

Madame la Bourgmestre, est-ce que vous faites une présentation avant ?

Mme la Bourgmestre :

Oui, il s'agit quand même d'un point important et donc je vais faire une présentation des modifications apportées au Règlement Général de Police.

Alors, vous savez qu'il y a un peu plus de deux ans, après la naissance du nouveau Règlement Général de Police qui est entré en vigueur sur l'ensemble de la zone de Bruxelles-Ouest, des propositions de modifications ont été proposées afin d'en compléter le champ d'application et l'effectivité pratique.

Les modifications présentées ce soir ont été analysées et travaillées au sein du groupe de travail SAC, donc le groupe de travail Sanctions Administratives Communales des juristes de la zone de Bruxelles-Ouest en collaboration avec certains acteurs communaux et de police concernés. Y ont participé les services de la Démographie, du Logement, la Police, et ces modifications telles qu'elles sont proposées aujourd'hui ont reçus un avis positif unanime au Conseil de police le 14 juin 2016. Les détails de ces modifications vous ont été présentés au cours de la séance des Sections réunies qui se sont tenues ce lundi soir.

Les Communes sont donc invitées à modifier le règlement afin de présenter un texte commun sur l'ensemble de la Zone de Police de Bruxelles-Ouest. Les modifications présentées sont au nombre de trois. Ces modifications sont les premières en Région Bruxelloise, la Zone de Bruxelles-Ouest confortant sa place de précurseur en la matière.

La première modification concerne l'extension du champ d'application du règlement. En effet, le champ d'application actuel du règlement se bornait à la définition stricte de l'espace public sur le plan du réel. Ici, on l'étend au monde virtuel. Les infractions commises via les nouveaux vecteurs de communication sociaux pourront être poursuivies quand le caractère public, j'insiste, de l'espace virtuel est établi. Il s'agit notamment des pages de communication ouvertes au public et non soumises à restriction d'entrée telles que par exemple la page publique Facebook ou le tchat public. Les infractions établies sur ces espaces relèvent notamment des injures ou des menaces, tant vers le particulier que les autorités publiques ou de manques de respect envers les autorités. Ces infractions pourront être constatées selon leur nature notamment par les services de police avec des services spécialisés tels que la Computer Crime Unit de la police fédérale.

La deuxième modification porte sur le bris des affichages de mesures de Police sur les bâtiments grevés par de telles mesures. Les autorités communales sont amenées, vous le savez, pour des raisons publiques telles que des raisons de sécurité, de salubrité ou de tranquillité publique à prendre des mesures de police concernant des bâtiments qui sont situés sur le territoire de la Commune, comme par exemple les arrêtés d'inhabitabilité pour des logements ou des arrêtés de fermeture de commerces. Ces mesures sont affichées sur les bâtiments en question afin d'avertir la population du risque que peut représenter tel ou tel lieu par rapport à l'ordre public. Cette mesure tend également à prévenir, par exemple, un candidat locataire à un logement qui n'est pas en ordre sur le plan des conditions de location ou de la sécurité des lieux. Or, il a été constaté que ces mesures affichées durant les périodes en vigueur sont régulièrement arrachées ou détériorées et ne permettant pas cette bonne information à la population. La présente modification a donc pour but de conscientiser notamment les propriétaires desdits biens à maintenir l'affichage des mesures prises tant qu'ils n'auront pas remis leur propriété en ordre. Le premier affichage se fera sous l'autorité de la Commune et des copies de l'acte de police lui seront fournies. Lorsqu'il sera constaté que l'affichage de la mesure sur le bien ne se présente plus de manière lisible, donc s'il a été arraché ou détérioré, d'abord en pratique un avertissement est adressé au propriétaire afin qu'il régularise la situation. En cas de non suivi de cette demande d'avertissement, le propriétaire peut dès lors se voir sanctionner d'une amende administrative. Cette mesure est établie en complément du règlement-taxes qui est relatif aux biens grevés par de telles mesures de police enjoignant dès lors fermement aux propriétaires négligents de remettre leur bien en état.

La troisième modification concerne la numérotation des logements au sein des immeubles sis sur le territoire de la Commune. Les divers règlements généraux de police de la Région bruxelloise disposent déjà d'une obligation de numérotation des immeubles. La nouveauté ici présentée, est la mise en place d'une numérotation au sein desdits immeubles afin d'identifier les unités de logements qui sont présentes au sein des immeubles. En effet, il a été constaté une très grande disparité dans l'identification des logements et des boîtes

postales y afférentes. Les services Démographies sont donc confrontés à de multiples manières d'encodage de ces données au sein des registres de la Population. Afin d'harmoniser ces informations au sein des registres, et également pour des raisons de sécurité notamment, il est important que des services de secours soient dûment informés de la localisation des logements, il est proposé par ce nouvel article, une méthode de numérotation desdits logements qui sera la même sur l'ensemble de la zone de Bruxelles-Ouest. Les données y sont encodées au registre national, elles seront donc plus lisibles et coordonnées. La collaboration avec les différents services Démographie de la zone nous a permis d'établir cette structure de numérotation. Les deux premiers chiffres suivant la rue concernent le numéro de l'immeuble et les deux suivants le numéro du logement concerné au sein dudit immeuble. L'ensemble des situations urbanistiques et matériel a été envisagé et l'article présenté définit la manière de fixer le numéro d'un logement au sein d'un immeuble. Au vu du bâti existant au sein de la zone, du nombre important de logements, l'application de cette disposition évidemment ne peut s'établir qu'à longue échéance. Elle va d'abord débiter par la sensibilisation, la conscientisation et l'information des promoteurs sur les nouveaux projets de construction. Puis, petit à petit auprès des particuliers notamment par exemple dans le cadre d'une rénovation de leur bâtiment. Cette information sera à mettre en place en collaboration avec les services Urbanistiques des Communes. La sanction en cas de non-respect de la procédure ne pourra évidemment pas s'appliquer directement et ce n'est d'ailleurs pas le souhait de la Commune. Mais, je vous dis qu'il est important qu'on ait une vision précise des numérotations de logement sur le territoire de la Commune et on sait que ça se fera à moyen et à long termes et donc, cette disposition a été pensée afin d'harmoniser au mieux les réalités administratives de terrain qui sont garants d'une meilleure gestion de ces situations par les autorités publiques.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers les trois modifications qui vous sont proposées ce soir et vous avez déjà eu l'occasion de poser toutes les questions techniques puisqu'il y avait une juriste d'une Commune de la zone de Bruxelles-Ouest qui a assisté à la séance ce lundi.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Ça m'étonne fortement que l'ensemble des partis présents au Conseil de police doivent approuver ce règlement de police et je vais développer quelques points pour lesquelles je pense que c'est une folie d'appliquer ou de voter certains points de ce règlement.

D'abord l'article 1 étant l'application du règlement qui est d'application dans l'espace public à tout autre espace public ou accessible au public réel ou virtuel, là commence le problème. Suivez-moi dans le raisonnement, je pense que ça va prêter à confusion, je pense que par exemple quelqu'un qui poste des statuts Facebook dans l'intimité de sa maison ne réalise pas toujours la publicité de ce qu'il dit sur Facebook. Preuve de ça sont toutes les conneries qu'on peut voir et toutes les méchancetés qu'on peut voir sur Facebook. Les gens n'ont pas incorporé que ce qu'ils tapent derrière leur ordinateur est égal à le crier sur le marché et le dire en face de la personne comme ça se passe parce que la question qui est soulevée, c'est par exemple les insultes ou les injures à certains agents de police, des inspecteurs ou du personnel de l'Administration. Je trouve que sur le fond ce n'est pas égal, ça c'est un.

Point deux, j'ai posé la question en Section réunies et j'ai posé la question, un statut Facebook qui est publié et qui est visible pour ses amis, est-ce que c'est public oui ou non ? La personne dit « non », donc la juriste a dit non ce n'est pas public, non ça ne tombe pas sous ce règlement. Alors, réalisez-vous la contradiction et la confusion ? Quelqu'un qui a trois milles amis peut poster quelque chose qui est peut-être injurieux, mais quand il publie uniquement pour ses amis, ça ne tombe pas sous ce règlement, quelqu'un qui a peut-être vingt amis et qui fait l'erreur de ne pas le faire au niveau privé pour ses amis seulement tombe sous ce règlement. Je répète confusion et arbitraire quelque part. Combien de gens ne connaissent pas, ne savent pas la différence entre les différentes publicités des statuts ?

Point trois, je pense que ça posera réellement des problèmes au niveau de l'arbitraire parce que les injures sont effectivement aussi sur internet interdites par la loi, mais cette loi, elle vaut pour l'ensemble du pays. Donc, la procédure est claire, si quelqu'un doit déposer plainte, il faut effectivement une plainte en justice et le gens peuvent se défendre. Imaginez-vous que par un malheur de choses un fonctionnaire ou un agent de police ne traite pas quelqu'un comme il faut, ça arrive parfois, et que la personne perd son sang-froid, dans une affaire en justice, le Juge va tenir compte du contexte et donc j'ai dit à la Section réunies que plusieurs fois, des cas d'injures à des policiers n'ont pas été suivis par des condamnations pour leurs contextes et parce que le choix des mots étaient importants. Suivez-moi dans mon raisonnement que maintenant que ça devient des SAC gérés et jugés par la Commune sans vraiment de procédure, parole contre parole, avec une petite possibilité d'être entendu mais si on n'est pas d'accord, il faut tout de suite passer à une procédure supérieure ou les gens vont se dire ok ça va me coûter plus que l'amende que vous m'avez collée. Deuxièmement, l'aspect d'un juge qui juge la situation parole contre parole sort de cette situation, quelque chose qui est crucial. Troisièmement, c'est un règlement de police qui vaut pour la zone et peut-être pas pour les autres zones. Donc ça prête à l'arbitraire et à la confusion. Si je tape dans mon ordinateur, est-ce que c'est la place où je tape ce message qui est cruciale pour déterminer si oui ou non mon statut tombe sous le règlement de police de cette zone ? Est-ce que c'est l'endroit où les gens lisent ce message ? Es ce que c'est la personne à qui est adressé ce message ? Tout ça ce n'est pas claire. Je pense que c'est très dangereux pour plusieurs raisons de voter maintenant ce règlement de police comme il est soumis aujourd'hui et je demanderai vraiment de l'étudier et peut-être demander d'avis de la Ligue des Droits de l'Homme sur cette question-là.

M. le Président :

Monsieur De Block je vous donne encore trente secondes.

M. De Block :

Je pense qu'au niveau de l'article 38, que c'est le propriétaire qui doit remplacer les ordonnances de police, dans l'état actuel de ce qui est soumis, il n'y a pas d'avertissement écrit dans le règlement. Vous dites que c'est le cas, et bien ce n'est pas écrit dans le règlement. Retournez à la case de départ au niveau des façades, à quel moment ce sera applicable et sanctionnable, je trouve que ça va mener à l'arbitraire et ce n'est pas clair.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président. Il n'y a aucun doute que le groupe PS ne s'oppose pas au principe même de modification du règlement. Nous nous sommes quand même interrogés sur certains points et là, je rejoins Monsieur De Block.

La première inquiétude que j'ai personnellement concerne justement cet espace public que vous allez élargir à un espace réel ou virtuel accessible au public et là, laissez-moi vous dire qu'il y a tout un choix possible à vos interprétations multiples. Je pense qu'il est de notre intérêt de pouvoir délimiter cet espace. Qu'est-ce qu'on entend par l'espace public et l'espace virtuel ? Vous parlez de Facebook. Je suis désolée, mais Facebook n'est pas le seul moyen de communiquer virtuellement. Il y a Twitter, email, il y a plusieurs outils possibles et je pense qu'il y a ici un flou total qui ne vous permet pas de baliser cet espace. Et donc, je pense qu'il y a tout intérêt de ne pas se précipiter de voter ce règlement aujourd'hui, de pouvoir y apporter une clarification de ce qu'on entend par espace virtuel. Ça c'est ma première question, comment allez-vous délimitez l'espace virtuel parce que visiblement, nous sommes en présence d'une multitude d'interprétations.

Ma seconde inquiétude réside dans l'article 38. Je vais vite le citer parce qu'il est court : « Tout immeuble frappé d'un arrêté de police de l'autorité administrative fait l'objet d'un affichage ad hoc sur un des murs ou portes, visible et lisible de l'espace public. Le propriétaire du bien est responsable du maintien de cet affichage et en cas d'enlèvement ou de dégradation du document, il doit procéder sans délai à son remplacement sous peine de se voir infliger une amende maximum de 350 €. »

Ce qui m'inquiète, formulé tel quel, c'est qu'on ne prend pas en compte la procédure préalable à l'amende de 350 €. Vous parlez d'avertissement, est-ce qu'il y a lieu de l'intégrer dans cet article pour qu'on puisse voir les étapes préalables à cette amende de 350 € ? Deuxième inquiétude, vous dites que le propriétaire doit procéder à son remplacement, sous peine d'être sanctionné. Nous n'avons aussi aucune preuve que le propriétaire est l'auteur de l'affiche qui disparaît. Le propriétaire n'est peut-être pas l'auteur de cette affiche qui disparaît, il est peut-être en vacance et quand vous parlez de délais, qu'il doit procéder sans délais à son remplacement, de quel délai parle-t-on ? Le délai n'est pas précisé. Encore une fois, est-ce qu'il y a lieu d'amender cet article 38 et de pouvoir préciser ce délai et surtout encore une fois préciser les étapes des sanctions ?

Enfin, vous dites que le règlement a obtenu un avis positif de tous les Conseillers de police. Moi j'entends que le règlement n'a pas été présenté, comme il l'a été fait ce soir. Je pense qu'il est important de dire les choses correctement. Moi, personnellement, j'ai un souci avec le règlement présenté ce soir, j'ai trop de doutes, du coup, ça me perturbe et donc je propose, s'il est possible d'amender, de pouvoir préciser l'article 38 et d'obtenir également des réponses à l'espace virtuel. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci. On a appris lors de la présentation de ce point en Sections réunies par la personne sanctionnatrice de Koekelberg que ce point a été adopté au Conseil de police à l'unanimité. Donc, il s'agit d'étendre le pouvoir d'action et de sanctions administratives de la police aux réseaux sociaux tels que Facebook, de responsabiliser le propriétaire à

l'arrachage d'arrêté apposé sur son immeuble, mais aussi d'obliger le propriétaire à numéroter toutes les unités de logement de son immeuble et d'équiper l'immeuble du nombre de sonnettes correspondantes. C'est ce que j'ai compris.

Vu le contexte politique actuel où avec le politique sécuritaire exacerbée, plus répressive que préventive, pour moi c'est non, je m'explique : sur les réseaux sociaux, la limite entre le domaine privé et public n'est pas bien défini. Est-ce que lorsqu'on a mille amis sur Facebook, est-ce encore du domaine privé ou du domaine public ? Quelles sont les méthodes et les moyens techniques dont dispose l'agent pour constater l'infraction ? Quels sont les infractions visées ? Ceux-ci sont des questions auxquelles on ne répond pas clairement.

Pour ce qui est de l'obligation pour le propriétaire de numéroter les unités de logements et d'équiper l'immeuble avec le nombre de sonnettes correspondantes, notre Bourgmestre dit que notre Commune est la Commune pilote avec les connotations positives qu'on connaît à ce terme pour ce projet.

Moi, je dis que notre Commune n'est pas un laboratoire et d'ailleurs, les autres Communes sont en attente de résultats qu'une telle disposition peut donner. Je crains pour les libertés individuelles et le respect des espaces privés.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais faire une petite remarque. Ce n'est pas par rapport au fond de la motion, mais quand on parle de l'article 62bis, il est indiqué un numéro de rue. Je voulais simplement relever le fait que pour un certain nombre de rues, il n'y a plus de plaques. A l'occasion, ce serait bien d'en faire le relevé et de se faire sponsoriser maintenant que Molenbeek est devenue une Commune particulièrement mise en évidence et célèbre, peut-être que des sponsors seraient contents de nous aider à remettre des plaques dans les rues petit à petit parce que c'est bien d'avoir un règlement, mais il faut quand même qu'il puisse s'appliquer. Je trouve que les plaques sont assez déficientes dans notre commune.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Notre groupe a voté le règlement de police en juin et donc, c'est vrai que je me souviens de cette séance où nos questions étaient également par rapport aux aspects virtuels aux traitements de plaintes. Nous n'avons eu des réponses par rapport à ça, notamment en ce qui concerne le fait que c'est la personne qui se sent lésée, donc si elle habite Molenbeek, qui peut porter plainte.

J'aurai une question à laquelle je n'avais pas eu de réponse au mois de juin. Elle concerne la volonté d'harmoniser les règlements généraux de police des six zones de Bruxelles. Je sais qu'il y a des discussions à ce sujet. Ça nous a été confirmé par le chef de

corps et donc, je voulais savoir si ce règlement de police était sujet à des modifications ? Est-ce que les discussions qui ont lieu actuellement, c'est pour l'échéance à plus long terme ? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport à ce point, forcément mon groupe n'a pas voté ce règlement, puisqu'il n'est pas représenté dans la zone de police Bruxelles-Ouest, mais j'ai quelques commentaires par rapport aux articles qu'on nous propose et notamment l'article 1.

Je pense simplement que l'idée peut être intéressante mais je considère qu'en pratique, ce sera très compliqué à gérer pour toutes les raisons qu'on a évoquées de pouvoir faire un suivi efficace, même si l'idée est intéressante.

Sur l'aspect identification des logements, je pense que là, ça va dans le bon sens. Cela participe à l'efficacité, notamment en termes de travail de domiciliation et du moins, c'est comme ça que j'interprète les modifications qui sont proposées au Règlement Général de Police.

Concernant l'harmonisation des règlements généraux de police, je pense qu'il faut garder sa spécificité, sa particularité dans chaque zone. On voit très bien que la criminalité n'est pas la même dans différentes zones de police et je pense qu'il ne faut pas se lancer dans ce débat sur l'harmonisation des différents règlements généraux de police.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Ik ga niet herhalen wat Farida gezegd heeft. Ik heb eigenlijk ook dezelfde vragen als Farida vooral ook wat betreft wat is de virtueel toegankelijke ruimte voor het publiek en hebben onze politiemensen niets anders te doen dan op Facebook te zitten. Ik denk dat als iedereen "niveau 4" gezien heeft dat die mensen heel veel werken en om nu een gebied uit te breiden naar Facebook en Twitter, enz. goede kans. Ik denk niet dat ze daar zo blij zullen mee zijn. Maar, aanvullend heb ik een vraag en pas op, je vais le dire en français, parce qu'en néerlandais, je ne comprends rien du tout. En français, ça va encore, mais j'ai essayé de composer mon nouveau numéro suite au nouveau règlement, donc on dit « dans le cas où un immeuble est composé de plusieurs logements, chaque logement possède un numéro distinct qui l'identifiera. Ensuite du n° de rue de l'immeuble, les deux chiffres suivants désignent l'étage précédé d'un zéro pour les logements jusqu'au neuvième étage et après on recommence sur les logements. Je pense qu'il est plus simple de dire que les deux chiffres suivants désignent l'étage précédé d'un zéro pour les étages jusqu'au neuvième et les deux derniers chiffres désignent le numéro du logement à l'étage concerné à nouveau précédé d'un zéro jusqu'au neuvième logement parce que dans mon cas ça veut dire, si j'ai bien compris, 102/03 parce que je suis au

troisième étage et il y a qu'un appartement donc 01 donc 102/03/01, si j'ai bien compris. Donc je trouve que c'est illisible ce qu'il y a en français et en néerlandais n'en parlons pas.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mevrouw Dekens.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

C'est un peu dans la même ligne. En Sections réunies, il a été fait une remarque sur la numérotation des logements dans les anciens bâtiments quand la numérotation ne commence pas à la gauche des ascenseurs puisque c'est l'exigence, ça veut dire que tous les documents administratifs, les plans d'urbanisme qui ont été établis avec cette numérotation par exemple chez nous ce n'est pas un numéro, c'est A, B,C ou D donc je m'imagine que ça va ramener beaucoup de complications tant pour la Commune que pour les copropriétés, les personnes privées. La juriste m'a confirmé que la numérotation devra donc être changée et je me dis que ça va coûter beaucoup d'argent et un risque de confusion.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président, je vais revenir très rapidement sur le règlement de police. En deux mots, ce qui nous avait été présenté, c'est bien évidemment les trois mesures dont on parle actuellement présentées par le chef de corps à une période particulière. Je vous rappelle qu'on est au lendemain des attentats, on essaie d'être cohérent entre Conseillers, on essaie de montrer qu'il y a une espèce de cohérence entre nous et c'est vrai que ça n'a pas suscité plus de polémique que cela et on a vraiment eu le sentiment que c'était plus une communication qu'un vote avec argumentation et tout ce qui s'en suit.

Maintenant si on peut revenir sur ces nouveaux SAC, vous savez, de l'insécurité juridique naît régulièrement l'arbitraire. Il est vrai que lorsqu'on examine les trois mesures qui nous sont proposées aujourd'hui, on a vraiment le sentiment que de un l'arbitraire pourrait très rapidement se confirmer et ce qui est d'autant plus frustrant, c'est qu'on a le sentiment qu'on est dans un rapport de judiciarisation maintenant des rapports sociaux.

Pour revenir sur les mesures, la première notamment, celle qui parle des insultes via les réseaux sociaux, j'ai le sentiment qu'on est sur des valeurs, des valeurs qui sont forcément contradictoires, la première c'est bien sur la liberté d'expression avec comme corollaire le droit de pouvoir critiquer qui doit rester un principe fondamental et on a un petit peu le sentiment que cette disposition concerne surtout, si pas uniquement, le crime que l'ex Bourgmestre pourrait proférer au travers des réseaux sociaux.

Sur l'affichage, à nouveau, j'ai l'impression qu'on est sur la même logique que la responsabilité en cascade en circulation routière, et à nouveau, là, il y a un non-sens clair parce qu'à la limite, quand on donne son véhicule à quelqu'un, on peut identifier facilement

qui est le propriétaire du véhicule et le propriétaire du véhicule peut dire facilement au juge à qui il a passé le véhicule. Là, dans ce qui nous est présenté, on parle donc d'une affiche qui a été arrachée d'une façade, à nouveau il y a toutes les questions sur la responsabilité et comment vous allez prouver, noir sur blanc, que c'est bien le propriétaire qui l'a fait et non pas les conditions météorologique ou un gamin qui viendrait l'arracher. Eh bien voilà, il y a tout le souci de la preuve qui est marquant là-dedans.

Sur les numéros de portes, vous le dites vous-même dans l'argumentaire que vous nous présentez. Ce point n'a rien à faire dans les SAC. C'est une disposition qui est relativement récente, on ne sait pas encore si on va aller de gauche à droite ou de droite à gauche dans la numérotation ou dans le comptage de chacune des habitations et donc voilà, en conclusion, on peut voir que sur les trois mesures qui nous sont présentées qu'il y a de l'insécurité juridique, il y a une espèce de flou artistique et on peut clairement se demander si l'une de ses trois mesures est tout simplement applicable ou si on a nouveau beaucoup de discours et pas de pratique.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je rappelle aux membres de cette assemblée que ce règlement général de police avec ses modifications est présenté dans les cinq Communes de la zone Bruxelles-Ouest. C'est le même règlement. Il est intéressant que chacune des Communes ait le même règlement et la même application.

Je vous rappelle quand même aussi la philosophie des sanctions administratives. Les sanctions administratives, c'est d'abord une sensibilisation, une information qui est faite au citoyen. C'est ensuite le fonctionnaire sanctionnateur qui prend des mesures, ce n'est pas la police et ensuite la personne a toujours la possibilité de contester la sanction administrative. Elle peut être entendue par le fonctionnaire sanctionnateur et si elle n'est pas d'accord avec la sanction du fonctionnaire sanctionnateur, elle peut toujours demander de se faire entendre devant les tribunaux. Donc je pense que les précautions juridiques sont suffisantes dans le cadre de l'application de ce règlement et je suis quand même étonnée quand on me dit qu'on ne l'a pas compris de la même manière au conseil de police, ah oui, c'était une époque différente, ce règlement a été voté à l'unanimité je le rappelle, au Conseil de police le 14 juin 2016. Donc quand même plusieurs mois après les attentats et il n'y avait pas du tout une volonté sécuritaire, au moment où ces règlements ont été adoptés. Je pense qu'il y a moins de public au Conseil de police et les points sont plus facilement avalisés par les membres et moi, je vous demande vraiment, je demande aux membres du Conseil de police de faire part de leurs remarques au Conseil de police. Quand le chef de corps et la police sont présents, et bien faites vos remarques, n'avalisez pas tout ce qui vous est présenté. C'est aussi une assemblée où chaque membre peut intervenir librement et faire part de ses arguments et faire part de ses amendements. Ça me heurte un peu que des règlements, des propositions passent sans questions au sein du Conseil de police et tout d'un coup suscitent des émois quand ils viennent au Conseil communal. Ça, c'est l'approche que j'en ai.

Donc, je rappelle que les sanctions administratives, c'est toute une procédure et que la sanction administrative, sa volonté c'est d'abord d'informer, de sensibiliser avant qu'une sanction ne soit prise.

En ce qui concerne l'espace virtuel où de façon générale je remercie les remarques qui ont été faites par des membres du Conseil, mais certaines remarques venant de Conseillers m'interpellent quand même. J'ai le sentiment qu'on se met du côté de l'auteur et pas du côté de la victime et on peut se sentir victime quand on est attaqué sur des réseaux sociaux et je pense que la victime a le droit d'informer de la situation qu'elle vit. Je pense que c'est aussi un rôle de citoyenneté, de civilité que de faire assurer le respect du citoyen sur les réseaux sociaux. Là encore, le fonctionnaire sanctionnateur, sa volonté c'est justement de sensibiliser et de faire comprendre à des personnes qui insultent d'autres personnes sur les réseaux que non, non il y a des limites, le respect, la philosophie des sanctions administratives, c'est d'assurer le respect et je pense que cette notion doit être reprise et qu'elle doit être pensée chaque fois que justement, on commet des incivilités qui sont susceptibles de faire l'objet de sanctions administratives. Moi, je me place du côté de la victime qui se fait injurier sur les réseaux sociaux. Je me place du côté de la victime qui occupe un logement insalubre, qui est exploité par un marchand de sommeil, eh bien c'est important que les locataires soient bien informés de la situation de ce bâtiment. Il est important que des candidats locataires sachent que le bâtiment est frappé d'inhabitabilité et c'est pour ça que la publicité de ce type de décision doit être assurée. Donc, vraiment là encore, moi je me place du côté du locataire, je me place du côté de la victime et je ne voudrais pas qu'un immeuble soit frappé d'inhabitabilité pour des raisons de sécurité et qu'ensuite, s'il y a une incendie qu'on dise : ah on ne savait pas, ah la Commune savait, mais elle n'a pas pris suffisamment de dispositions, n'a pas fait suffisamment de publicité non, moi je pense qu'il y a une responsabilité qui doit être assumée par les propriétaires dans le cas de cet affichage. Là encore, Monsieur, le but c'est véritablement d'informer, de sensibiliser avant de mettre une sanction administrative et je pense que c'est vraiment des informations qu'il faut porter à la connaissance des locataires et du public.

Pour la numérotation, comme on le signale, la numérotation c'est pour assurer justement une mise en ordre beaucoup plus efficace et ne pas dire, on s'est trompé, l'adresse était inexacte, la numérotation ne correspondait pas à l'information qu'on nous a donné et il y a des victimes. Là encore, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je me place du côté des victimes. C'est pour ça que je pense que ce règlement est tout à fait intéressant et que son application ne se fait pas dans un but de sécurisation, comme vous le laissez entendre, mais au contraire dans un but d'information, de respect que les citoyens se doivent entre eux, que les autorités administratives doivent à l'égard du citoyen et que les citoyens doivent également à l'égard des autorités.

Moi, je défends avec conviction ces modifications apportées au règlement général de police et je demande que les Conseillers de cette assemblée me suivent dans le soutien de ce règlement.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je rappelle que le parti Islam ne fait pas partie du Conseil de police. Donc, je n'ai pas pris de décision favorable par rapport à ces modifications du Règlement. Si je faisais partie du Conseil de police, j'aurais maintenu cette décision parce que je comprends l'émotion qu'a suscitée les attentats et la situation dans laquelle notre commune a été plongée. Néanmoins, il faut rester raisonnable et prendre des décisions appropriées pour assurer la sécurité de nos habitants. Il ne s'agit pas de les criminaliser, mais de les viser. C'est ce que je voulais dire. Il ne faut pas criminaliser nos habitants. Ces attitudes sécuritaires et répressives..., il

faut se placer du côté des habitants. Je suis d'accord d'avoir des règlements, il faut se placer du côté des habitants, savoir comment ils perçoivent la chose. Ils ont vécu des moments difficile et adopter de tels règlements et sanctionner... Voilà on vient de dire sur Facebook, la limite, la frontière entre le public et privé est floue, obliger les propriétaires à numéroter leurs logements avec une numérotation peut-être qu'ils ne comprendront même pas, tout ça me heurte et fait que cette décision, je le maintiens et c'est clairement non. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Madame la Bourgmestre, vous dites que ça va se faire graduellement. Je lis que ça va commencer par les nouveaux projets immobiliers, mais je pense que bon, je ne sais pas sur quel délai vous voyez ça, vu que Monsieur Jambon a dit qu'il allait nettoyer Molenbeek, et j'ai l'impression qu'il voulait aller très vite, mais j'aimerais savoir sur quel délai vous voyez ça et surtout est-ce que c'est la Commune qui va informer les citoyens, quel sera leur nouveau numéro de maison, parce que ça doit aussi se retrouver dans le registre de la population à ce moment-là, il faut faire savoir à tout le monde que l'adresse a changé, parce qu'autrement, on ne va plus recevoir beaucoup de courrier. Si ça se passe sur un délai trop long, et bien les gens de la poste ne vont pas s'y retrouver non plus. Dans un quartier, ce sera comme ça et dans un autre quartier ce sera comme ça. Même de maison en maison le numéro peut changer. J'aimerais donc voir comment vous voyez ce délai et comment vous voyez la Commune informer les propriétaires de ça. Rendre chaque propriétaire responsable de déjà savoir qu'il y a un nouveau règlement de police, de le comprendre, je viens de vous dire que c'est assez difficile à comprendre et ensuite adapter, je pense que c'est le rôle de la Commune d'informer chaque propriétaire, quel est son nouveau numéro, qu'il est inscrit au registre de la population pour qu'il puisse le faire savoir à tout le monde afin de recevoir son courrier.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mevrouw Dekens.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Madame la Bourgmestre, vous vous placez du côté des victimes, vous vous placez du côté des propriétaires, il faut savoir que vous n'êtes pas la seule. Nous nous plaçons, nous aussi, du côté des victimes et nous voulons également que les propos, les injures, les propos racistes, etc. ne soient pas impunis. Nous souhaitons également que des sanctions soient apportées face à ce type d'injures. Ce que nous demandons ici, c'est que nous puissions avoir des garanties quant à l'applicabilité de ce règlement.

Le règlement en tant que tel ne pose pas de problème dans ses principes. Il pose problème dans l'applicabilité. Il y a un flou juridique aujourd'hui et je regrette sincèrement qu'on n'ait pas pu apporter les éléments de réponses. Même ce soir, je vous ai posé plusieurs questions : qu'est-ce qu'un espace virtuel, comment est-ce qu'on va pouvoir le délimiter ? Je vais ai posé également des questions quant à cet article 38, si on pouvait l'amender pour pouvoir préciser les types de sanctions ? Vous n'y répondez pas. Vous dites que de toute façon, la personne intéressée, la personne directement concernée aura une

possibilité de recours. Je pense qu'à l'état actuelle, avec les réponses que vous ne nous apportez pas ou pas suffisamment déployées, le PS ne pourra que s'abstenir, s'abstenir parce qu'on ne répond pas aux questions, s'abstenir parce que vous dites d'un côté que vous allez informer et sensibiliser la population, mais vous ne dites pas comment vous allez le faire. Vous vantez les mérites de ce règlement, mais vous ne dites pas comment vous allez le réaliser et le rendre effectif et c'est pour ça que nous allons nous abstenir.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Il y a plusieurs choses qui m'inquiètent dans la façon dont ça a été débattu au Conseil de police. J'ai cru comprendre Madame Tamditi, qui a posé la question comment cela ce fait, quelle est la façon et comment va-t-on arriver à constater les choses ? Madame Tamditi, si j'ai bien compris, on vous a répondu, les gens doivent porter plainte. Ok, je vous signale que porter plainte, ce n'est pas la procédure des SAC. La sanction administrative communale doit être constatée par un agent constatateur, agent de police ou agent constatateur. Ce n'est même pas un simple gardien de la paix, c'est un agent constatateur. Alors, je me pose la question, c'est l'abc des sanctions administratives et comment est-ce qu'on a pu répondre comme ça ? Suivez-moi dans le raisonnement. Si quelqu'un viens avec un screen shot, j'ai été insulté je viens déposer plainte, et bien cela n'a pas été constaté par un agent constatateur, ça n'a pas lieu d'être. Deuxièmement, je vous signale et je répète la confusion complète, je ne vais pas inciter les gens, je ne fais pas des cours de comment insulter intelligemment des gens parce que je suis contre les insultes, mais en Sections réunies, la juriste a dit qu'il y a une différence entre dire « tes actions sont connes » et « tu es un connard », ok ? Les gens au calme avec la tête reposée savent faire la distinction, je peux vous dire qu'au moment chaud, ce n'est pas si évident que ça. S'il vous plait, je trouve que ce règlement sans garantie, qu'il n'y a vraiment qu'un juge qui peut démêler tout ce bazar-là qui n'est pas correct.

M. Van Damme :

Le Président n'avait pas, aux moments chauds, utilisé des mots pareils ?

M. De Block :

Voilà déjà ! Oh j'ai oublié de déposer plainte sur cela ou peut-être qu'il y avait un agent constatateur présent ?

Je voudrais vraiment insister que ce règlement n'est pas prêt pour être voté. Je pense que ce règlement va prêter à la confusion, à l'arbitraire. On n'a pas répondu à la question : est-ce que c'est la personne qui est insultée qui doit être à Molenbeek ? Parce que l'insulte, elle est faite sur le truc virtuel. Est-ce que si moi, à partir de Gand, j'insulte quelqu'un sur Facebook, est-ce que ça compte ou ça ne compte pas ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

C'est toujours assez frustrant la manière que vous avez de répliquer à des questions qui sont plus que légitimes. Vous vous faites passer pour la défenseuse des victimes, à croire que du côté des Conseillers communaux, nous n'avons pas ces soucis-là. Vous savez, Madame la Bourgmestre, on préfère à la limite continuer à jouer notre rôle de manière très sérieuse, mais ce que nous ne pourrons pas supporter, c'est justement qu'une personne se retrouve broyée par un système judiciaire alors que celle-ci était soit uniquement dans son bon droit, soit comme l'a rappelé notre collègue Dirk De Block, qu'elle ne pensait pas à mal dans son intervention.

Votre discours où vous avez uniquement, vous, à vous soucier de la victime et que les autres n'auraient aucun intérêt sur ces questions-là, c'est petit et je n'en démords pas sur la question de la judiciarisation des rapports sociaux, à croire qu'aujourd'hui, pour pouvoir dialoguer, converser et voir même s'opposer à quelqu'un, il faut nécessairement et obligatoirement passer par un rapport judiciaire.

Et le pompon c'est, et bien oui, on peut s'asseoir sur tous les principes généraux du droit et il y en a une série que vous connaissez aussi bien que moi et de par ces mesures, bien évidemment, on s'assoit clairement sur les principes généraux du droit. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme. Tamditi :

Moi, c'était juste parce que je n'avais pas eu de réponse à ma question. Mais ce n'est pas grave.

M. le Président :

Répétez votre question brièvement.

Mme Tamditi :

C'était par rapport à l'harmonisation du RGP et si ça pouvait avoir des implications sur le RGP qu'on est en train d'adopter maintenant.

M. le Président :

Une réponse rapide de Madame la Bourgmestre pour vous Madame Tamditi, pour corriger l'oubli.

Mme la Bourgmestre :

Il y a un groupe de travail qui se fait notamment en collaboration avec l'Association des Villes et des Communes pour assurer un règlement général de police qui puisse être le plus identique pour les six zones de police.

Evidemment que ce RGP fera l'objet d'une évaluation et qu'il pourra revenir ici au Conseil communal après quelques temps d'application pour voir si éventuellement, il y a des difficultés, comme il peut être revu également au Conseil de police et c'est l'administration,

c'est la Commune qui se charge d'assurer et d'informer sur tous les changements qui interviennent par rapport à ces modifications.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 28 votes positifs, 2 votes négatifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 28 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 10 onthoudingen.

5. Enseignement francophone - Approbation d'une convention entre l'Administration communale et l'asbl FIJ (Formation Insertion Jeunes) pour l'occupation de locaux de cours à l'Institut Machtens, Enseignement communal de Promotion sociale.

Goedkeuring van een conventie tussen het Gemeentebestuur en de vzw « FIJ (Formation Insertion Jeunes) » voor de bezigheid van leslokalen bij het Machtensinstituut, gemeentelijk onderwijs van sociale promotie.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

6. Instruction publique - ASBL "Pouvoir Organisateur Pluriel" composée de la Communauté Française, de l'asbl L'Ecole Ensemble, de l'ULB et de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean - Approbation des statuts et adhésion.

Openbaar onderwijs - VZW "Pouvoir Organisateur Pluriel" gedeeld door de Franse Gemeenschap, de vzw « L'Ecole Ensemble » », de « ULB » en de Gemeente van Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van statuten en instemming.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

La création des nouvelles écoles sur le territoire de Molenbeek et d'un nouveau pouvoir organisateur que nous avons appelé Pouvoir Organisateur Pluriel vous a été présenté, je pense que c'était au mois d'août, et puis encore lundi soir. Il s'agit du nouveau Pouvoir Organisateur qui est composé de la Communauté Française, de l'ASBL « L'Ecole ensemble », de « l'ULB » et de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Il vous est demandé ce soir d'approuver les statuts et de prendre la décision que Molenbeek puisse adhérer à ce nouveau Pouvoir Organisateur. Je ne vais pas vous représenter le projet de ces deux nouvelles écoles. Vous savez qu'il est fort important pour notre commune notamment parce qu'il y a une évolution démographique qui fait que nous devons répondre très rapidement à la possibilité d'accueillir des élèves du secondaire dans le nord-ouest de Bruxelles et qu'à terme, il y a 1.200 élèves qui seront accueillis dans un cadre ouvert et propice aux apprentissages et la réussite scolaire.

Outre ce besoin sociétal, ce projet comporte également une dimension nouvelle à bien des égards. Ce soir, je vais surtout vous présenter l'explication, la plus-value du projet notamment qu'il réside dans une double dimension, à savoir augmenter l'offre de place et offrir un enseignement de qualité, original et ouvert à tous, en se fondant sur la spécificité apportée par chacun des participants.

En outre, par le décloisonnement qu'il suppose, le projet a un caractère pionnier qui semble inspirer d'autres initiatives similaires puisque j'ai entendu que d'autres communes et notamment la commune d'Ixelles s'inspirait de cette nouvelle formule que nous avons présentée.

Une première étape a été franchie avec l'autorisation du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la création de cette ASBL comme Pouvoir Organisateur de cette école. Une seconde vient de l'être avec l'adoption par le Gouvernement du projet de décret-cadre permettant la création de Pouvoirs Organisateurs mixtes et donc notre projet par la même occasion.

Donc, ce texte a été voté par la majorité et l'opposition ce lundi en commission du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et passera en plénière le 16 novembre prochain. D'autres étapes devront encore être franchies, mais il existe aujourd'hui une volonté commune pour faire aboutir le projet.

Sur le plan financier, le Pouvoir Organisateur relevant d'un opérateur public, à savoir le CPEONS, bénéficiera d'une subvention couvrant l'ensemble des frais liés à l'achat des bâtiments. Les travaux seront financés à hauteur de 44% par le Pouvoir Organisateur et ce par un emprunt qui est garanti par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le subside de fonctionnement est de 800 € par an et par élève et il permettra de financer l'emprunt. En outre le salaire des enseignants est entièrement pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En conséquence, le coût est tout à fait raisonnable pour la Commune et évidemment, c'est une école qui accessible à tous et il n'y aura aucune demande qui sera faite auprès des familles pour pouvoir permettre aux jeunes de s'inscrire dans cette école et de pouvoir y suivre le cursus.

Ce principe de la gratuité constituait une exigence budgétaire puisque les communes sont sous plan d'accompagnement budgétaire et c'est de toute façon un principe que nous souhaitons développer, à savoir, comme je l'ai dit que les écoles soient démocratiques et accessible à tous.

Au démarrage des écoles, les subsides arrivant souvent avec retard, chaque commune prévoit toutefois un fond de roulement de départ de 50.000 € sous forme de subside. Comme tout autre établissement, nos écoles seront soumises au décret inscription qui du fait de la localisation des écoles, conduira à un réel brassage, à une réelle mixité de public. Je tiens vraiment, puisque la question a été posée à l'occasion des Sections réunies, je tiens véritablement à rassurer et à vous dire que les conditions ne pénaliseront aucunement les enfants molenbeekoïses et que les conditions de mixité sociale sont véritablement une pierre angulaire du projet. Il restera à maintenir ce principe tout au long des études et c'est également un de nos objectifs. Les moyens pédagogiques et un accompagnement spécifique des élèves seront mis en œuvre pour relever ce défi puisqu'il s'agit d'une école à pédagogie active.

Le Pouvoir Organisateur relevant du CPEONS et étant composé en partie par la Fédération Wallonie-Bruxelles sera strictement soumis au décret neutralité. A ce jour, d'autres étapes doivent encore être franchies, mais il existe véritablement une volonté pour

concrétiser ce projet. Il existe un groupe de travail qui associe les communes de Berchem, de Molenbeek, le CPEONS, l'ASBL l'Ecole Ensemble et le FSI auquel est associé l'ULB pour assurer le suivi de ce projet.

Le timing, la programmation est très serrée et elle n'autorise aucun retard, ce qui impose véritablement un rythme soutenu et une vigilance pour pouvoir ouvrir ces écoles comme nous le souhaitons, en 2017. La priorité est à ce stade de clôturer le processus d'adhésion des partenaires, de finaliser le dossier administratif et d'entamer les travaux d'aménagements.

Le projet pédagogique vous avait été présenté par sa promotrice au mois d'août en Sections réunies et vous avez eu à cette occasion la possibilité de lui poser toutes les questions. Il est évident que le projet pédagogique vous sera encore présenté. Il est en train d'être finalisé et il fera l'objet d'un débat en Sections réunies. Cela nous semble tout à fait essentiel. Les opérateurs de ce projet, comme je l'ai dit, sont véritablement pris par un timing en ce qui concerne le dossier administratif et les travaux d'aménagements. Il a été dit d'ailleurs en Sections réunies que nous vous ferions part régulièrement de l'évolution du projet dans sa globalité.

La mise en œuvre d'un tel projet, c'est vraiment une innovation dans le paysage de l'enseignement francophone et donc, c'est vraiment un projet sui generis et, à part le fait qu'il associe des partenaires qui sont différents avec des modes de fonctionnement propre, un mode également décisionnel qui est différent, je pense que par rapport à toutes les discussions qu'on entend en ce qui concerne les différents réseaux qui existent dans notre enseignement, on montre véritablement que des réseaux peuvent travailler ensemble et que c'est une possibilité aussi qui peut s'ouvrir à notre enseignement pour le futur.

Il fallait trouver des équilibres pour garantir l'objectif de création d'une école, comme je l'ai dit, sans charges financières pour les communes et le projet des statuts qui vous est soumis, traduit véritablement cet équilibre puisque chaque partenaire est représenté de manière équilibrée en garantissant un principe d'équité au niveau décisionnel puisque la répartition se fait comme suivant : donc par rapport à la représentation au sein de l'assemblée générale, il y aura un tiers de représentants pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, un tiers pour le Pouvoir Organisateur Communal et un tiers pour l'associatif, à savoir l'Ecole Ensemble d'une part et l'ULB qui est associée à l'APLSI de l'autre.

Moi, je suis très enthousiaste sur ce projet de deux nouvelles écoles pour Molenbeek et j'espère que vous aurez le même enthousiasme, que cet enthousiasme pourra être partagé par un vote de soutien ce soir.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Ce lundi se tenait la deuxième Section réunie relative au projet de développement de deux écoles secondaires sur le territoire molenbeekois. L'une à Belgica, à proximité du quartier Maritime rue Jean Dubrucq et l'autre chaussée de Gand à la frontière de la Commune de Berchem. Ce soir, nous appuyons donc cette initiative et félicitons tous les acteurs investis pour la concrétisation de ce projet qui illumine l'horizon de notre municipalité. Depuis le début de la législature, c'est le premier projet d'envergure qui mérite sans demi-mesures notre respect et notre soutien. Avant toute chose, bravo à la Commune

de Berchem et l'ASBL l'Ecole Ensemble qui ont amorcés le développement de ce projet avec la collaboration du CPEONS et l'APLSI. Merci aussi à la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'à l'ULB qui déploie tous les moyens financiers et pédagogiques pour faire de ce projet un succès. L'opportunité qui est offerte à la commune de Molenbeek est unique. Nous saluons aussi l'autorité communale de faire le nécessaire pour faire de ce projet une réussite.

Ce projet répond, vous le savez tous, à une urgence absolue suite au manque d'écoles sur la zone nord-ouest de la région. La CIRI, la Commission Inter-Réseau d'Inscription, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région ont fait état récemment des chiffres alarmants nécessitant d'amorcer des projets de développements d'écoles.

Concernant l'approbation de ces statuts qui permet d'amorcer juridiquement la constitution du Pouvoir Organisateur, donc le PO Pluriel, vous avez le soutien de notre groupe. Néanmoins, j'attire votre attention sur un élément important, je tiens à ce que tout le monde soit attentif à cela, la commune de Berchem, avec ses 23.000 habitants est en termes de rapport de force à pied d'égalité avec la commune de Molenbeek et ses presque 100.000 habitants. Vous avez effectivement cet équilibre. Donc, dans les trois tiers, un tiers pour la Fédération Wallonie Bruxelles, un autre tiers pour les associations ainsi que l'ULB et le dernier tiers pour les autorités communales. Maintenant, si vous analysez la carte, vous constaterez que ces deux écoles sont situées à des lieux particuliers. La première au carrefour des communes de Jette, de Molenbeek, Laeken et Bruxelles et la deuxième à la frontière de Berchem-Sainte-Agathe. Ce qui nous inquiète ici, c'est au moment où les procédures d'inscription seront amorcées, c'est d'avoir une garantie que tous les enfants et les jeunes de Molenbeek seront aussi bénéficiaires de l'accès à ces écoles. Vous savez, les réalités et les dispositions légales font que l'accès à ces écoles sera régi par la CIRI qui se base sur le calcul d'un coefficient factorisé sur base de l'indice composite. Je ne vais pas rentrer dans les détails techniques et complexes, mais les élèves de la Commune de Jette, de Berchem, de Laeken et de la Ville de Bruxelles auront autant de priorité que les Molenbeekois. Le décret inscription est ce qu'il est, mais nous craignons fort que le mode d'attribution des places ne privilégie pas le public issu du centre de gravité de notre municipalité.

J'invite tous les Conseillers à consulter le module d'inscription sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour comprendre la méthodologie de l'inscription. A moins d'être statisticien ou analyste, je ne vois pas comment des parents de notre municipalité pourront comprendre la méthodologie qui leur permettra d'espérer d'avoir une place dans cette école. Le coefficient quatre, parlant donc du cercle des quatre kilomètres, le coefficient trois liés au domicile, je vous suggère juste une chose en marge du lancement de ce projet, afin d'amorcer équitablement l'inscription qui vise la mixité, vous l'avez dit, et l'égalité des chances en favorisant l'accès aux Molenbeekois, je vous suggère surtout d'être très attentifs à la communication autour du projet. Ce soir, je souhaiterais en marge de cette convention avoir déjà une réponse. Quelle est la méthodologie, la stratégie de communication que vous avez prévues afin d'être certain que l'ensemble des familles molenbeekaises et les enfants scolarisés dans une école molenbeekaise soient équitablement informés de la possibilité d'inscription dans ces écoles ? Envisagez-vous ou serait-il possible d'envisager dans la négative l'organisation de sessions d'accompagnement ou d'informations des parents au sein de nos écoles pour leur faire comprendre les procédures d'inscription. Voilà nos questions pour ce soir et nous vous encourageons pour l'initiative. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président. Moi j'ai juste une question de précision. J'ai lu dans la convention que trois délégués des membres du personnel sont également invités à participer à l'assemblée générale sans droit de vote. Le premier est désigné en octobre 2017, le deuxième en octobre 2019 et le troisième en octobre 2021. Je voudrais savoir à quoi ça correspond et pourquoi ? Merci.

M. le Président :

Il fallait être présent à la Section réunie, Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

Mme Piquard :

J'ai été retenue pour motifs privés Monsieur le Président. Merci pour votre générosité.

M. Ikazban :

Je pense que Nader a dit l'essentiel. Il a fait des remarques sur des inquiétudes qu'on avait soulevées mais en même temps qu'on soutenait ce projet. Je dirai simplement à Madame la Bourgmestre, en toute camaraderie, que j'ai assisté au débat à la Région, à la Fédération Wallonie-Bruxelles ou Madame Bertiaux, la cheffe de groupe de l'opposition n'avait pas l'air très au courant et qu'elle s'était acharnée comme sur presque toutes les propositions. Je lui ai expliqué qu'on soutenait ce projet même étant dans l'opposition parce qu'on est face à un boom démographique et qu'il faut quand même essayer d'y répondre et que si on n'accélère pas le pas, vous ne serez jamais prêt pour la rentrée prochaine.

J'avais souhaité vous faire une remarque technique et c'est pour ça que je vous avais demandé si les deux points étaient associés ou non, mais comme vous avez dit que vous n'associez pas les deux points...

M. le Président :

Mais non puisque de l'autre côté, il y a un vote sur les personnes, alors...

M. Ikazban :

Ah c'est ça, et bien alors, je ferai ma remarque après puisque vous avez décidé de les garder, car je voudrai faire une remarque avant le vote.

M. le Président :

Il n'y a pas de souci. Vous avez terminé votre intervention ? Merci.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voudrais simplement dire que lundi, on a très longuement discuté de la partie statuts, ce qui est tout à fait prioritaire, j'en conviens, puisque la convention se base sur ces statuts, il est important d'en discuter. Je voudrais attirer l'attention de tous ceux qui seront élus, sur deux aspects. D'abord, le point de vue pédagogique. Je pense qu'il est tout à fait essentiel et là, je parle en tant que Conseillère CPAS, parce que nous recevons des jeunes

âgés de 18 ans et les constats que nous faisons sont souvent assez lamentables pour certains où, au point de vue pédagogique, ils n'ont pas eu la matière qui était tout à fait utile pour leur insertion socio-professionnelle complète. Donc, du point de vue pédagogique, on a parlé ici d'une pédagogie active, j'y adhère à 300% mais il faut aussi se dire qu'il y a des technologies qui devront être utilisées pour faire que ces jeunes soient insérés dans un enseignement du 21^{ème} siècle et il y a beaucoup de rénovation à faire dans l'enseignement. On ne s'en rend pas toujours compte, mais il y a vraiment une vie à longue échéance qui doit tout à fait s'appliquer dans ces nouvelles constructions d'enseignement que nous avons actuellement. Donc, cette pédagogie du 21^{ème} siècle, je voudrais vraiment insister là-dessus parce qu'il faut que ce soit totalement innovateur.

La deuxième partie est celle de la philosophie de cet enseignement où on parle beaucoup de citoyenneté. Je crois qu'au travers de ce qui sera enseigné, la citoyenneté doit être vraiment la trame qui doit se jouer depuis la maternelle bien sûr, mais jusqu'à la sortie de l'enseignement secondaire. Nous allons commencer par les premières années, mais je crois que c'est là qu'il y a une implication importante qui peut être faite de ce qu'est la citoyenneté, de ce qu'elle représente, de ce que les jeunes vont vivre et du vivre ensemble. C'est tout à fait essentiel de pouvoir axer aussi sur la pédagogie, mais surtout le comportement qui doit être développé pour avoir, comme je dis, un enseignement du 21^{ème} siècle.

C'est un réel défi, et je voudrais féliciter la Bourgmestre d'avoir initié cette expérience. Je voudrais aussi féliciter ceux qui seront porteur de ce projet. On nous a dit qu'on allait en être informés et je m'en réjouis beaucoup puisque ça permettra d'en discuter tous ensemble. Je vois aussi qu'il y a un des délégués des différents partis qui seront là, donc on aura vraiment une démocratie très diversifiée, parce que Molenbeek sera à la pointe, si cela se réalise, d'un enseignement totalement novateur. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Au nom du parti Islam, je soutiens totalement l'adhésion de notre Commune au Pouvoir Organisateur. C'est très intéressant. On a un manque cruel d'écoles secondaires dans notre commune et vu l'évolution démographique, il faut donner des solutions aussi à nos élèves qui fréquentent nos écoles communales. Il y a le dossier décret inscription où j'ai aussi peut être une crainte de voir peu d'élèves de notre commune inscrits dans l'établissement.

Alors, j'ai deux remarques par rapport à la pédagogie active. On nous l'a présentée comme la solution, mais elle a été appliquée jusqu'à présent dans les quartiers aisés avec des habitudes culturelles aisées et elle nécessite une adhésion de l'élève complète. Ici, j'ai l'impression, et peut être que je me trompe, mais nos élèves nécessitent des encadrements beaucoup plus importants, et donc il ne faut pas renier les pédagogies traditionnelles qui donnent certainement à l'enseignant une autorité plus forte. L'enseignant a besoin d'une autorité, et l'enseignant est souvent considéré comme un copain, et vu notre évolution sociale ici dans notre quartier ou dans d'autres endroits, on a tendance à manquer parfois de respect vis-à-vis de l'autorité. C'est une remarque par rapport à l'information. Ça a été dit par Monsieur Rekik, et j'ai posé la question pendant les Sections réunies, donc par rapport à cette information, comment les familles vont être informées de l'ouverture de cette nouvelle école ? Est-ce qu'il y a aura des communications qui seront faites dans nos écoles ? Cet

aspect information qu'on nous a cité au cours des Sections réunies, qu'il y aura des articles des journaux, mais les articles des journaux, les gens ne sont pas de très grands lecteurs ici, et c'est dommage de le reconnaître et de le constater dans notre commune. Je demande comment les familles vont être informées ? Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je dois dire que l'ensemble du projet, petit à petit, ça me convient. J'avais des questions entre autres au travers de certains partenaires qui dans d'autres projets scolaires sont plutôt élitistes, mais j'ai l'impression que la combinaison, le choix qui a été fait ici a été clairement exprimé comme une école où on veut vraiment une réussite scolaire, une mixité sociale, une réussite pour tous, et je voudrais appuyer cela.

J'ai déjà exprimé mes inquiétudes par rapport à la composition de deux implantations différentes et que je pense que le CIRI va le considérer comme deux implantations effectivement séparée, ce qui à mon avis, n'est pas la meilleure des solutions. On aurait pu choisir une autre solution où effectivement la mixité sociale pourrait être garantie si on considère l'accès à cette école sur l'ensemble des deux implantations et je pense que ça pourrait permettre de garantir ou corriger peut-être certaines différences qui pourraient exister au niveau de la mixité ou la non-mixité sociale dans les deux implantations.

Il y a quelque chose, et je l'ai dit la fois passée vu que c'est un projet d'accès à tous de la réussite de mixité sociale, de chances égales, je trouve dommage que le règlement qui sera en vigueur, si je ne me trompe pas, pourrait exclure justement une partie de cette diversité qui existe à Molenbeek aussi, et je parle entre autres des filles qui portent le foulard. C'est quelque chose que je voudrais porter à l'attention. Molenbeek, par exemple, pour ses écoles de promotion sociale, pour des gens adultes, je trouve, garde cette ouverture contrairement à d'autres communes où ils sont en train d'interdire les gens, même adulte filles ou femmes adultes qui ont fait ce choix et je trouve que c'est quelque chose sur lequel on devrait encore avoir un débat pour revenir la dessus. Ça, c'est un aspect, mais le plus important est vraiment que tout le monde ait accès à un enseignement de qualité et je voudrais soutenir la pédagogie active à ce niveau-là.

J'ai fait une remarque suite à l'organisation institutionnelle ou systémique de l'ASBL. Je voudrais me rassurer qu'avant que cette école commence en septembre, qu'il y a un contact avec les syndicats. Je pense que c'est très important. C'est une question précise. On n'a pas eu de réponse lors des Sections réunies, mais donc, cette école va commencer en septembre ce qui est très vite, mais donc je voudrais que les syndicats et les représentants futurs des professeurs et enseignants soient déjà impliqués maintenant, ce qui à mon avis n'est pas le cas.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Pour répondre à la question de Madame Piquard concernant les trois délégués des membres du personnel, un en 2017 ensuite en 2019 et en 2021, c'est parce que cette école va accueillir plus d'élèves avec les années. On va commencer avec 1 membre du personnel pour la première année et quand l'école aura atteint son rythme de croisière, on accueillera évidemment trois délégués.

En ce qui concerne l'information, évidemment que l'information se fera auprès des parents des écoles communales parce qu'il est essentiel que les enfants qui fréquentent l'enseignement communal et les écoles de Molenbeek aient la possibilité, soit de pouvoir s'inscrire, mais ils doivent s'inscrire dans le cadre du décret inscription, ça c'est une mesure réglementaire que nous ne pouvons pas contourner. L'information est tout à fait essentielle pour que le plus grand nombre d'enfants de notre commune puisse véritablement participer et s'inscrire dans ce nouveau réseau. Il est évident que les syndicats vont s'inscrire et qu'ils seront consultés dans le cadre de l'organisation de ces nouvelles écoles.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je propose que nous passions au vote puisqu'il n'y a plus personne qui se signale pour intervenir. Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen*

**7. Instruction Publique - Désignation des représentants de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL "Pouvoir Organisateur Pluriel".
Openbaar onderwijs - Aanstelling van de vertegenwoordigers van de gemeente van Sint-Jans-Molenbeek in de algemene vergadering van de vzw "Pouvoir Organisateur Pluriel".**

M. le Président :

Il s'agit ici de désigner les représentants de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL Pouvoir Organisateur Pluriel. En fait partie d'office Madame la Bourgmestre du fait qu'elle est en charge de l'instruction publique francophone. Nous avons ensuite quatre autres membres qui doivent être désignés, qui en font partie et dont la répartition se fait par le principe de la clé D'Hondt et donc nous avons un membre MR, un membre PS, un membre CDH et un membre Ecolo qui doivent être désignés. Le membre qui est désigné par le MR est Madame Vande Maele, celui par le PS est Monsieur Rekik si j'ai bien compris, Monsieur Hassan Ouassari pour le CDH et Madame Sarah Turine pour Ecolo. Alors, le principe est que si nous avons un vote à l'unanimité au moment où on passera au vote, il n'y a pas de problème. Par contre si quelqu'un souhaite qu'on passe à un autre vote c'est un vote secret, donc on doit passer par les isolements et il faudra le faire connaître discrètement chez moi si vous voulez bien de telle façon à ce qu'il n'y ait pas de souci.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban. Si, si, il y a le choix, mais il faut me faire savoir ce que je dois faire, la personne n'a pas besoin de se signaler d'une façon publique.

M. Ikazban

Merci Monsieur le Président, alors premièrement, nous ne demandons pas le vote secret, on n'a pas envie de perdre une heure à devoir dépouiller et on peut faire une proposition de voter sur l'ensemble. Néanmoins je voudrais faire une remarque et je voudrais vraiment qu'elle soit actée, Monsieur le Secrétaire Communal. Nous considérons que la proposition de répartition des quatre mandats, enfin des quatre représentants, ce ne sont pas des mandats rémunérés de toute façon, ne respecte pas la clé D'Hondt parce que ce ne sont pas quatre politiques que nous désignons mais ce sont cinq et pour moi la Bourgmestre, elle n'est pas asexuée, elle est membre du MR et donc il y a cinq représentants. S'il y a cinq représentants, selon mes calculs il faut deux MR et deux PS. Si c'est quatre alors c'est différent, là la clé est juste. Donc je voudrais 'un' qu'on acte que nous ne sommes pas du tout d'accord avec cette répartition clé D'Hondt mais je voudrais qu'on fasse la vérification et qu'on revienne, le conseil communal, avec la réponse à cette question. Donc on approuvera, je ne veux pas un petit truc griffonné comme ça, ça je peux le faire, je l'ai fait moi-même, mais on a déjà eu des débats en long et en large, on a déjà du émettre une plainte ici, si je me souviens bien, au comité du pacte culturel.

Donc ici on ne va pas faire de l'obstruction, on votera la proposition des quatre représentants. Néanmoins je veux vraiment faire acter que 'un' nous ne sommes pas d'accord avec la répartition, parce que ce sont cinq représentants et sur cinq la clé D'Hondt, vous pouvez faire comme vous voulez, mais c'est deux pour le groupe PS puisque c'est le groupe le plus important avec le MR, donc deux MR et deux PS et normalement je pense que le cinquième c'est le CDH, si c'était sixième alors je pense que c'est Ecolo. Il faut être un peu correct, donc actez cela et je veux une vérification officielle et qu'on revienne avec une réponse ici au Conseil Communal mais nous n'allons pas empêcher la désignation ce soir.

Et je profite de l'occasion, puisque tout à l'heure Madame Bastin en a fait la remarque lors de son intervention, remarque d'ailleurs très juste, quand on désigne des gens dans une instance, dans une ASBL, dans un CA, c'est quand-même pour fournir un travail. Alors ici nous désignons Monsieur Rekik qui est quelqu'un de très motivé, qui connaît bien cette matière-là et qui va être très assidu. Et j'ai eu l'occasion de le dire mardi soir en assemblée générale de La LES, d'ailleurs je voudrais le répéter ici aussi, quand je vois l'assemblée générale de La LES et je vois le CA de La LES qui bon, même si on a deux représentantes ici qui font un travail exceptionnel, qui sont tout le temps présentes, sauf en cas d'empêchement, et je pense qu'elles essaient vraiment de contribuer aux discussions, aux débats, aux décisions et pas forcément en étant investies d'une mission d'opposition, mais avant tout en étant investies par une mission de membre de ce Conseil communal, quel que soit le rôle, la fonction, je trouve vraiment, j'insiste là-dessus, il faudra d'ailleurs qu'on fasse un peu un bilan par rapport à ça.

Soit, je reviens, je ne demande pas de vote secret, Monsieur le Secrétaire Communal, vous actez ces deux remarques, sur le fait qu'on n'est pas d'accord et je veux, je souhaite une vérification et qu'on revienne avec la réponse ici très rapidement. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Je voudrais aussi rajouter un petit mot sur la désignation des représentants de la Commune de Molenbeek. Il faut savoir, et je pense que c'est une sage décision, je veux demander aux conseillers communaux de l'accepter aussi, qu'il serait logique de mettre des suppléants en plus, on ne sait jamais, cela pourrait remplacer les membres de l'AG.

M. le Président :

Merci Monsieur Papadiz.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Moi je m'abstiens évidemment pour la désignation.

M. le Président :

Monsieur Ait Jeddig, j'ai bien précisé, là tout de suite, que si nous avons un vote à l'unanimité on pourrait le faire comme ça. Si vous avez un vote différent, nous passons par un vote secret.

M. Ait Jeddig :

D'accord. Je constate que dans la composition, bien sûr la composition selon la clé que vous citez, je constate tout simplement que c'est toujours les mêmes, les partis traditionnels, donc on est toujours dans la continuité. Oui je comprends bien, on a la clé D'Hondt, mais on aimerait bien passer au-delà. Une clé ouvre toujours une porte et donc aller vers l'avant et rendre à d'autres partis qui sont représentatifs de la population.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais demander en fait, c'est peut-être con ou technique mais donc, la clé D'Hondt elle est appliquée sur quoi ? Sur les voix ? Comment cela se fait normalement ? Est-ce que c'est appliqué sur les voix ? Parce que c'est ça qui a été donné par les électeurs. Est-ce que c'est calculé selon les représentants ? Parce que dans ce Conseil communal cela a tendance à changer de temps en temps.

M. le Président :

C'est les sièges.

M. De Block :

Le nombre d'élus, ok. Et puis, j'ai une question, c'est tout bête mais pour augmenter la représentativité quelque part et diminuer la coupure de ce qui n'est pas représenté au niveau des électeurs est-ce qu'un groupement de listes est possible pour dépasser le seuil électoral du système D'Hondt ?

M. le Président :

Ce sont les listes électorales qui sont prises en compte. Donc ici, dans ce cadre-ci vous avez MR, VLD, vous avez PS, SPA, voilà. Ce sont les listes qui ont été élues.

Attendez, le Secrétaire Communal nous apporte une précision particulière parce qu'il conteste ce que nous disons, donc laissons le venir.

M. le Secrétaire communal :

C'est selon les sièges par parti.

M. le Président :

Monsieur De Block, puis-je vous demander de reprendre votre place pour que nous puissions passer au vote s'il vous plait.

Je donne la parole à Madame P'tito. S'il vous plait, laissez Madame P'tito s'exprimer.

Mme P'tito :

C'était une petite parenthèse. De toute façon la dernière fois, quand on a introduit un recours, vous avez de toute façon trouvé un moyen de contourner les choses en ouvrant la porte à tout le monde. C'est ce que vous avez fait pour La LES, donc objectivement voilà, donc commencer par là ce serait plus facile. Donc, essayez de nous écouter cette fois-ci.

M. le Président :

De toute façon aujourd'hui les statuts nous les avons voté et donc ils correspondent aux représentations qui sont ici, c'est donc bien maintenant à l'ASBL à gérer son fonctionnement en interne et donc c'est à l'assemblée générale de l'ASBL d'apporter les modifications éventuelles qui permettraient d'augmenter....

Non, non, ce n'est pas cela que j'ai dit. Ce que je dis c'est que l'assemblée générale a la possibilité de décider de son élargissement et en décidant de son élargissement elle pourrait à ce moment-là... eh bien oui, si on a une répartition de la clé D'Hondt ou alors c'est que vous n'êtes pas clairs dans ce que vous avez dit.

M. Ikazban :

Nous estimons que s'il y a cinq représentants nous devons en avoir deux du MR et deux du PS, si c'est quatre représentants c'est différent, ici c'est cinq, donc nous vous demandons de faire la vérification et quand vous nous donnerez raison on reviendra ici et on changera la personne qu'on a désignée et qui ne devait pas l'être pour la remplacer par quelqu'un du groupe PS/SP.A.

M. le Président :

J'ai bien compris, j'ai simplement répondu à la remarque de Madame P'tito qui demandait à ce que nous prenions en compte, que soit prise en compte la réflexion qui avait été amenée et j'ai simplement rajouté que l'assemblée générale de cette nouvelle ASBL a la possibilité de demander l'élargissement de son assemblée générale en ajoutant un, deux ou trois mandataires par commune, ce qui permet à ce moment-là de répondre....

... Mais si, enfin soit, ne rentrons plus dans la polémique. L'assemblée générale peut changer ses statuts. Oui, je sais, j'ai voulu faire un commentaire constructif et on est occupé à me tourner en bourrique. Voilà, merci.

Oui, elles sont actées, elles ont été actées et donc il sera fait rapport auprès des partis. Merci.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Monsieur Ikazban demande qu'on applique la clé D'Hondt aux 5 représentants, ce qui donnerait: 2 représentants pour le MR, 2 représentants pour le PS et un représentant pour le CDH.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 35 votes positifs, 5 abstentions.

Mijnheer Ikazban vraagt de toepassing van de methode D'Hondt aan de 5 vertegenwoordigers, het zou dus als resultaat geven: 2 vertegenwoordigers voor de MR, 2 vertegenwoordigers voor de PS en 1 vertegenwoordiger voor de CDH.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 35 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

8. Cultures - MCCS - Approbation de la Convention de partenariat entre l'asbl PCM et le service des cultures pour la mise en place de l'atelier Opéra 2016-2020.

Culturen - HCCS - Goedkeuring van de partnerschapovereenkomst tussen vzw PCM en de dienst culturen in het kader van het opera-atelier 2016-2020.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

9. GRH - Règlement sur les gardiens de la paix - Modification.

HRM - Reglement gemeenschapswachten - Wijziging.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Sauf si vous avez l'intention de prendre la parole en premier sur ce....

M. le Président :

Non Monsieur Vossaert, allez-y.

M. Vossaert :

Est-ce que vous pouvez me confirmer que ce point, j'ai vu le protocole d'accord mais il y a l'accord de deux syndicats et pas de..., parce qu'il manque une signature dans ce protocole, ça c'est une première question.

Une deuxième question : je vois vraiment l'opportunité pour des gardiens de la paix constatateurs depuis dix ans de passer assistants techniques de niveau C sur base d'une évaluation. Et donc je voulais savoir qui organisait cette évaluation, qui était chargé de l'évaluation pour attribuer ce passage de niveau.

Et alors, ça c'est plutôt une remarque sur la proposition-même : est-ce qu'il n'y a pas dans cette modification, des gardiens de la paix qui auraient pu être pris en compte notamment, voilà, il y a des gardiens de la paix qui sont en service depuis plus de dix ans et qui ne sont pas gardiens de la paix constatateurs, enfin qui sont gardiens de la paix constatateurs depuis peu et qui donc ne pourraient pas rentrer finalement dedans. Même s'ils ont une certaine expérience, on ne peut pas les valoriser malheureusement et donc je voulais avoir votre avis là-dessus et si cela a été évoqué avec les organisations syndicales notamment.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'avais plus ou moins deux questions qui sont les mêmes. Un, ça n'a pas été signé par les rouges. Deux, je voulais savoir de combien de gens il s'agit, sur un ensemble de combien ?

Et c'est comment les dix ans ? Ils ont choisi le pour, comment et pourquoi dans le sens de combien de gens tombent juste en dehors avec un ou deux ans et qu'effectivement c'est compté à partir des années de constatateur ? Et est-ce que ça ne prête pas à une certaine discrimination ou en tout cas une inégalité pour des gens qui ont fait peut-être dix ans de service aussi mais peut-être pas dix ans de constatateur ? Voilà, est-ce que dans la rue, ils font le même boulot, c'est le constat qui est différent, mais voilà.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président, ce sont plus ou moins les mêmes questions également, donc : la signature manquante d'une délégation syndicale. Est-ce que ce règlement, cette proposition de règlement émane d'une constatation importante d'agents ? Combien ? Est-ce que vous disposez aujourd'hui d'un nombre concret d'agents qui sont concernés par ce changement ? Et puis aussi cette fameuse question de dix ans minimum d'expérience pour les gardiens de la paix : est-ce que vous pouvez nous en dire plus parce qu'à partir de quand est-ce qu'on estime qu'ils ont dix ans ? Voilà, c'est un peu flou je trouve, au niveau des « considérant », donc si vous pouviez nous en dire un peu plus, merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Vanden Maele.

Mme l'Echevine Vanden Maele :

Merci pour vos questions. Donc ce point a été mis à l'ordre du jour de la réunion de concertation à la demande des syndicats qui voulaient donc que des agents constatateurs, donc effectivement qui constatent depuis dix ans minimum, ça, ça a été en discussion, puissent être insérés dans un grade supérieur, donc niveau C, moyennant une évaluation positive. L'évaluation positive est faite par leur responsable hiérarchique. Leur responsable hiérarchique, leur chef de brigade, comme les chefs de service dans l'administration. Alors il s'agit de quelques personnes, c'est vrai qu'il ne doit pas y en avoir des dizaines, je pense, mais sous réserve, il y a quatre personnes qui sont dans le cas sur une soixantaine de gardiens de la paix. Combien d'agents constatateurs exactement, je ne sais pas vous donner des chiffres mais voilà, il s'agit d'environ quatre personnes.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Justement j'ai compris qu'effectivement il s'agit d'un nombre limité de gens et bon, je sais que peut-être la question n'a pas de réponse maintenant, mais je voudrais quand-même la transformer en question écrite et que vous m'envoyiez la réponse.

Est-ce qu'il s'agit bien de dix années en tant que constatateur ? C'est bien ça ? C'est pas juste dix ans d'ancienneté et de deux ans et donc voilà, je voudrais juste avoir une réponse précise et deuxièmement, combien de personnes ont dix ans, neuf ans ou huit ans ? Et peut-on savoir si on passe de quatre à dix et les six autres qui ont une année de différence ratent, voilà, c'est une question. Je voudrais le savoir parce qu'on peut aussi choisir sciemment d'une façon intelligente pour exclure, donc voilà, vu qu'on n'a pas les chiffres c'est difficile de voir.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Comme cela a été évoqué par les organisations syndicales, je voulais savoir s'il y avait un consensus sur ces dix ans ? Est-ce qu'il n'y a pas eu une discussion pour réduire ce nombre d'années et que cela a été évoqué par les organisations syndicales ? Et justement, vous avez parlé d'évaluations, j'aurais dû peut-être rajouter "tiens ok, responsable hiérarchique" mais quels sont les critères qui sont repris pour remettre cette évaluation ?

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Pareil, de nouveau pour ici, les dix ans, les réponses que vous avez fournies, et je ne suis pas rassurée donc il y a encore une zone d'ombre. Je trouve que ce n'est pas assez clair, l'évaluation de nouveau, vous dites que c'est le responsable hiérarchique direct qui va évaluer si l'évaluation est positive. Vous ne dites pas ce que c'est une évaluation positive donc on n'a pas les critères qui sont définis ici objectivement parlant. On n'a pas la signature d'une délégation importante qui est ici manquante. Moi je pense que malheureusement, à défaut d'avoir des réponses à des questions qui sont pourtant précises on va s'abstenir sur le principe encore une fois parce que les questions n'ont pas obtenu de réponses.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

En fait, l'ancienneté, c'est l'ancienneté dans la fonction mais au moment - ici il doivent être constatateurs mais ils auraient pu être déjà gardiens quelques années et puis être constatateurs les dernières années. Ici on change le règlement de travail, ça devient 'dans' le règlement de travail. Donc pour le suivant qui aura dix ans d'ancienneté ce sera automatique, il passera niveau C si son évaluation est positive. Voilà, c'est tout ce que je peux dire, c'est une modification du règlement de travail demandé par les syndicats pour favoriser, pour donner une promotion à une série de personnes qui ont l'ancienneté et de bonnes évaluations, voilà. Si vous n'êtes pas d'accord, c'est une demande de tous les syndicats. Maintenant je ne vais pas citer de noms mais la personne du syndicat que vous évoquez dit toujours qu'il ne faut pas signer le protocole mais que c'est le PV de la réunion qui montre qu'il est d'accord, donc voilà. Il faut un accord de tout le syndicat sur ce point-là.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 25 votes positifs, 13 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 25 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

M. le Président :

Les points 10 et 11 sont retirés.

Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire communal.

M. le Secrétaire Communal :

Je peux quand-même peut-être vous faire remarquer qu'un protocole ne doit pas être signé. Les organisations syndicales n'ont pas l'obligation, même si elles sont d'accord, de signer un protocole. Dorénavant, on va envoyer le protocole par recommandé aux syndicats, ils ont un délai de huit jours, s'ils ne réagissent pas, il sera automatiquement appliqué. Dix jours, on me fait signe dix jours, après dix jours, si pas de réponse, il est automatiquement

appliqué. Oui, parce que chaque fois, on vient avec cette même remarque « le protocole n'est pas signé ». Il y a eu des négociations, de dures négociations parfois, et quand-même les syndicats ne signent pas, même s'ils sont d'accord, c'est leur droit mais nous, on n'a pas la preuve à fournir.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je rappelle que le Secrétaire communal, c'est lui le seul chef du personnel dans la commune. Je comprends la logique, je voudrais juste attirer l'attention, car alors dans ce cas-là, parce que nous ce qui nous intéresse, c'est de savoir si les syndicats sont d'accord ou pas quand on pose cette question. Ce n'est pas pour savoir s'ils ont signé, c'est pour savoir s'ils sont d'accord. Alors, il faut me donner les PV, moi j'attire juste votre attention, c'est un conseil que je vous donne, vous allez ouvrir la boîte de Pandore. Parce que vous ne pouvez nous envoyer le PV qu'à partir du moment où il est approuvé. Si le PV doit être approuvé par tout le monde, alors, je vous dis, ça va être la croix et la bannière. Moi j'ai eu une expérience dans une ASBL bien connue ici, où le syndicat a refusé de signer même le PV et chipotait sur tout. Je vous promets bien du plaisir Monsieur le Secrétaire, enfin soit, j'ai dit, c'est un conseil que je vous donne, faites quand-même bien attention. Mais ma deuxième question c'est, comment ça se passe dans les autres communes ?

10. GRH - Règlement de travail - Annexe 4 - Règlement sur l'horaire variable - Modification.

HRM - Arbeidsreglement - Bijlage 4 - Reglement op het vlottend uurrooster - Wijziging.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

11. GRH - Règlement de travail - Annexe 9 - Règlement relatif au cycle de base en management communal.

HRM - Arbeidsreglement - Bijlage 9 - Reglement betreffende de cursus gemeentelijk management.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

12. Finances - Subvention visant à améliorer la situation budgétaire des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale - Contrat 2016-2018.

Financiën - Subsidie tot verbetering van de budgettaire toestand van de Gemeenten in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Contract 2016-2018.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Haouari pour la présentation du point.

M. l'Echevon Haouari :

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Ah oui, Monsieur Ait Jeddig a approuvé le point précédent, merci.

M. l'Echevin Haouari :

Je regroupe les deux points, donc, le premier il s'agit juste donc d'une convention qui permet à la Commune de bénéficier d'un subside régional. Donc il n'y a pas de conditions à ce subside. C'est un subside qui vient en complément de la dotation générale. D'ailleurs la prochaine convention relative à ce subside 2019-2021 sera intégrée dans le cadre de la dotation générale aux communes.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 23 votes positifs, 13 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 23 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

**13. Finances - Budget communal 2016 - Modifications budgétaires.
Financiën - Gemeentebegroting 2016 - Begrotingswijzigingen.**

M. l'Echevin Haouari :

J'en viens donc à la modification budgétaire, je vous la présente de manière très succincte. Donc à ce titre je rappelle qu'il y a eu des questions et des réponses techniques lors de la section réunie.

Alors, la modification budgétaire numéro 2 de l'année 2016 présente un mali de 114.331 €. Il faut rappeler que le budget initial de l'année 2016 présentait un mali de 867.435 €, donc on est à une amélioration du résultat en 2016 pour un montant de 753.104 €. Alors bien sûr, cette amélioration est due à des facteurs, donc l'un dans l'autre il y a des facteurs favorables et d'autres défavorables. Je vais citer les facteurs favorables qui ont influencé les résultats :

- diminution du subside à l'ASBL Molenketjes pour un montant de 60.000 €, donc adaptation sur base du résultat des comptes 2015.
- inscription de la totalité du subside contrat d'amélioration budgétaire, donc c'est le contrat qui est au point 11 dont je vous ai parlé et donc on a pu l'inscrire en totalité au budget initial. Nous ne pouvons donc ainsi inscrire qu'une partie.
- l'augmentation du subside contrat de prévention pour un montant de 240.000 €.
- l'augmentation du subside contrat propreté pour un montant de +/- 400.000 €.
- diminution de la dotation au CPAS, donc suite à un retour de capacité d'endettement. Donc ce sont les investissements qui n'ont pas été réalisés par le CPAS pour X raisons, bien sûr cet argent retourne à la commune pour un montant de 217.000 €.
- et enfin le rôle complémentaire de différents textes pour un montant de 290.000 €.

Des facteurs défavorables viennent diminuer ces résultats positifs. Il s'agit notamment de :

- l'inscription d'un crédit supplémentaire pour réaliser le recouvrement en matière de taxes communales.

- l'amende pour le contrat de PGV pour un montant de 400.000 €, donc un crédit a été inscrit pour pouvoir mettre en irrécouvrables lors de la clôture du compte 2016.
- l'augmentation de subsides aux fabriques d'églises sur base du budget introduit pour un montant global de 65.000 €.
- l'augmentation de la dotation pour le CPAS pour un montant de 931.000€, donc ce montant devra permettre au CPAS de mettre en irrécouvrables des sommes qu'il n'a pas pu récupérer relatives aux années antérieures.
- Rétrocession au CPAS du solde de 2014 de la prime à la vie chère, donc ça c'est une rétrocession, c'est un mécanisme qui fait que la Commune qui perçoit ces subsides, elle doit les rétrocéder au CPAS. Etant donné que nous n'avons pas reçu ce montant jusque-là, nous ne l'avons reçu que tardivement donc nous devons le rétrocéder au CPAS, c'est ce qui est fait dans le cadre de cette situation budgétaire.

Alors je vais dire un mot par rapport au budget extraordinaire. Donc je rappelle que le budget extraordinaire n'influence pas le résultat final de la modification budgétaire puisque le budget extraordinaire est toujours en équilibre. Et donc le budget extraordinaire a été adapté en fonction de ce qui a été fait, de ce qui ne pourra pas être fait cette année, de ce qui doit être fait et qui n'était pas prévu au budget initial, donc il y a eu différentes adaptations au niveau du budget extraordinaire. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. l'Echevin Achaoui :

Merci Monsieur le Président, Monsieur l'Echevin, Madame la Bourgmestre, chers conseillers, lors de la Section réunie de ce lundi 24 octobre nous avons eu droit en effet à des explications portant sur la modification budgétaire. Bien évidemment tout le monde connaît le principe général d'une modification budgétaire qui est celui d'apporter une correction simple ou majeure au niveau du budget initialement établi. Eh bien permettez-moi de vous dire que l'exercice qui nous a été proposé est bien plus qu'une simple modification budgétaire. En effet, vu l'importance et l'ampleur des majorations et diminutions considérées, constatées, tant au niveau du budget ordinaire qu'au niveau de l'extraordinaire, vu le rapport des investissements importants initialement inscrits prioritaires, vu l'annulation d'une partie non négligeable de certains investissements également prioritaires eh bien Mesdames, Messieurs, il ne s'agit nullement d'une simple modification budgétaire mais d'une refonte globale du budget de 2016 et ceci à deux mois de l'échéance. Un budget 2016 bien évidemment qui a suscité de longs débats et que nous avons fermement contesté pour son côté irréaliste et même suicidaire. Nous sommes tous conscients qu'un budget est dépendant et tributaire d'un certain nombre de facteurs et paramètres évolutifs. Côté imprévisible, d'ailleurs Madame la Bourgmestre nous l'a gentiment rappelé lundi soir mais chers camarades permettez-moi de vous rappeler, de préciser à mon tour que l'établissement d'un budget repose et se construit surtout à partir d'éléments objectifs prioritaires connus et prévisibles. Alors vous allez à nouveau utiliser votre fameux joker pour nous dire que la Commune est sous tutelle et que vous devez respecter les points d'assainissement etc... etc.... le refrain habituel mais désolé de vous décevoir mais cette carte n'est plus valable dans un tel scénario. Alors, quelques chiffres tout de même qui témoignent de l'incohérence de l'exercice proposé qui nous interpelle, Monsieur l'Echevin l'a rappelé au niveau de l'ordinaire, la modification budgétaire augmente considérablement les recettes. Il suffit de vérifier à la page 14, un montant de 18.222.000 € pour être précis pour une majoration des dépenses de 6.000.000 €. Alors cette augmentation s'expliquant principalement par quatre postes, et là, Monsieur l'Echevin l'a expliqué, logement,

aménagement, prélèvement mais le but ici n'étant pas d'aller au niveau détails mais simplement de constater que l'amélioration du résultat passant de -860.000€ à -114.000 € se comprend mieux puisque les recettes importantes contribuent largement à cette amélioration au lieu bien évidemment de servir à compenser d'autres postes en souffrance.

Alors au niveau de l'extraordinaire, même si l'Echevin nous a dit que cela n'influencerait pas le résultat, là je suis tout à fait d'accord avec lui mais néanmoins il est important de marquer le point à ce niveau-ci car au niveau de l'extraordinaire la situation est bien plus inquiétante puisque vous proposez de tout geler, de tout bloquer. En effet, le montant total des dépenses, page 8, initialement de 93 millions passe à 67 millions soit une diminution de 26 millions, un ratio de 27%, ce qui n'est pas négligeable. Alors, bien évidemment que dans chaque budget d'investissement, vous l'avez rappelé aussi Monsieur l'Echevin, lors de la section réunie, il est normal d'enregistrer 10% de non-réalisables, ici on est loin du compte. Alors ce qui plus inquiétant c'est de constater que non seulement vos investissements prioritaires sont reportés, 2.500.000 € mais certains sont tout simplement supprimés et non-réinscrits soit un montant de 5.500.000 € abandonnés alors que la situation contextuelle de notre commune a grandement besoin de ceux-ci.

Alors Mesdames, Messieurs, vous conviendrez donc chers conseillers que la situation n'est pas facile et vouloir à tout prix soigner une année budgétaire par des diminutions de dépenses/recettes pour améliorer les résultats en reportant tout simplement tous les maux d'une année sur l'année qui suit est tout simplement dangereux et irresponsable. Et donc bien évidemment nous ne voterons pas en faveur de cette modification budgétaire qui à nos yeux n'est pas une modification mais une reconsidération importante du budget initial. Merci pour votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj

M. Gjanaj :

Monsieur le Président, je voudrais ici insister sur le fait que la différence entre les dépenses qui étaient prévues et la modification fait qu'il y a à peu près une différence de 3 millions, c'est un montant considérable de modification des dépenses, d'augmentation des dépenses alors qu'on a quand-même reçu ce budget assez tard. Alors moi je me demande dans quelle mesure finalement, étant donné aussi le fait que vous êtes en pilotage presque de la part de la région puisque vous êtes sous tutelle, comment vous n'arrivez pas encore à faire des prévisions qui soient plus proches de la réalité parce que finalement le budget je crois qu'on l'a reçu il y a deux ou trois mois et vous êtes déjà à une modification, une première modification de 3 millions. Puisque vous êtes en pilotage automatique on va dire, alors au moins je vous demanderais de faire au moins des calculs, peut-être prendre votre machine à calculer, pour essayer au moins de nous ramener à un budget qui soit correct au niveau des chiffres. Parce que si je prends deux exemples à la page 6 de votre modification, vous dites pour l'article 4241-125-48, vous dites qu'il était de 6.000 € alors qu'il était de 5.000 €, ce n'est rien, c'est 1.000 €, mais quand même, ce serait mieux si on l'avait avec les chiffres corrects et alors la majoration n'est plus de 20.000 € mais de 21.000 €. Si on regarde la page 9, alors par rapport à la fonction 939, je dois dire que là il y a, je ne sais pas ce que c'est, c'est un moment d'inattention caractérisé, je ne sais pas moi, mais en tout cas les chiffres ne collent pas du tout. Par exemple l'article 9220-122-01, on dit l'ancien montant était de 40.000 € alors qu'il n'y avait pas d'article, il était à zéro cet article-là. Il y a alors trois articles qui sont le 9301-122-01, le 124-48 et le 125-06 ils ne sont pas corrects non plus. Le 122-01 était de zéro, vous l'avez mis à 4.000 € d'un ancien montant, le 125-06 il était à zéro

normalement, vous l'avez mis à 2.000 €. En fait ce sont des erreurs de calcul, je me demande alors finalement, puisque vous ne devez pas être inventifs puisque vous êtes en pilotage automatique, mais au moins faites de bons calculs quoi, ramenez-nous des chiffres qui soient corrects parce que ce n'est pas du tout le cas.

Alors, quand vous présentez les choses en disant que finalement vous avez réduit le déficit, le mali, on a l'impression que vous avez fait là, vous avez sorti, vous avez été créatifs, inventifs et que vous avez trouvé de nouvelles recettes extraordinaires, pas dans le sens du budget extraordinaire mais que vous avez été inventifs à tel point que vous avez réduit le mali. Alors que tout ce que vous avez fait vous l'avez fait d'une contribution plus importante de l'autorité supérieure c'est-à-dire de la Région. Et je voudrais aussi encore une fois insister sur le fait que vous ne devez plus avoir de problèmes techniques puisque dans ce budget encore une fois il y a à peu près 1.400.000 € qui viennent de correctifs de l'année 2015. Et ça, je demande à ce que vous soyez plus attentifs, au moins que vous vérifiez comme je l'ai fait rien qu'en quelques minutes qui m'étaient disponibles de faire ça avec la machine à calculer, pour qu'il n'y ait plus d'erreurs. Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Des modifications budgétaires 2016. Moi je voudrais juste vous faire part de ma stupéfaction. On est au lendemain d'une année qui fut assez particulière, une année plutôt sombre, on s'attendait à voir des modifications budgétaires particulièrement au niveau de la politique "jeunesse". Alors je me demande s'il y a un Echevin de la Jeunesse à bord ? Dans le sens où toute une série de manœuvres, d'adaptations, d'augmentations, d'attributions sont là, mais au niveau des moyens qui devraient être, au vu de l'actualité, devraient être davantage consacrés à la jeunesse, c'est le néant absolu.

Voilà, on prend acte et on prend note de toutes ces modifications budgétaires et la question qui se pose jusqu'à ce jour : "y a-t-il vraiment une politique "jeunesse" menée au sein de cette commune en marge de l'actualité ?" Et je vous signale juste une chose, c'est que le pire reste devant nous tant qu'il n'y aura pas un éveil et une prise de conscience que les moyens devront être davantage consacrés à la jeunesse de notre commune. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Monsieur le Président, moi j'ai une question technique en fait. Je n'ai probablement pas compris ce que Monsieur l'Echevin des Finances a dit en ce sens que j'ai lu le courrier qui était annexé dans BO où il était écrit qu'effectivement le Gouvernement a décidé d'octroyer 2.285.327 € pour l'exercice 2016. Toutefois il est demandé à la Commune d'inscrire 50% du montant aux exercices 2017 et 2018 à l'instar de ce qui est demandé au début de chaque nouveau triennat. Alors moi j'aimerais bien savoir, j'ai entendu que vous disiez que vous aviez pu tout inscrire pour cette année. Alors je ne sais pas, quand le Gouvernement écrit est-ce qu'on tient compte de ses remarques ou des suggestions ? Voilà

c'est ma question et éventuellement à quel poste, à quelle destination est réservé le montant puisqu'il s'agit quand-même d'une aide pour les communes. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci. Alors, je dirais que je n'ai jamais apposé de freins pour les présentations du budget, pour les exercices en cours dans la mesure où j'attends la réalisation évidemment de votre programme politique. Mais néanmoins, de nombreux points posent problème ici dans cette modification budgétaire et pour la modification budgétaire évidemment je vais voter contre, je le dis déjà d'avance.

Le premier point qui me pose problème comme par exemple l'achat de caméras, des caméras de 400.000 € qui s'ajoutent déjà à 1.800.000 € investis dans ce domaine. Alors le report des investissements pour 2017 dans les aménagements des infrastructures sportives pour un montant de 1.300.000 €. Je pense que les joueurs qui fréquentent les terrains et la salle de mini-foot du Sippelberg peuvent attendre encore longtemps pour disposer de vestiaires et de douches convenables. Les joueurs de mini-foot doivent se changer sur les côtés de la salle.

Après il y a la suppression de l'investissement dans l'extension de l'école 1 alors qu'il y a un manque, on vient de le dire, pour les nouvelles écoles qu'on veut mettre en marche, il y a un manque flagrant de places. Donc c'est un investissement qu'on supprime, voilà, donc ça pose problème.

On présente une amélioration par cette modification budgétaire de 753.000 € mais on reste toujours en mali malgré l'inscription de la totalité du subside "contrat d'amélioration budgétaire" de plus de 1.000.000 €. Donc cela n'indique en rien par rapport à la trajectoire budgétaire empruntée, "cette" trajectoire budgétaire empruntée ne permettra pas, selon moi, d'atteindre l'équilibre en 2018, on restera toujours avec un déficit cumulé de 13.000.000 €. Donc voilà mes objections, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

De mon côté, moi je suis assez..., je n'ai pas appris avec stupéfaction, je n'ai pas pris connaissance de la modification budgétaire avec autant d'émotions je dirais mais je doute vraiment de la méthode, je doute de la méthode, je vous l'avais déjà dit. A la base, quand on a été mis sous tutelle, je pense qu'on aurait dû réaliser un monitoring financier en amont pour imposer durablement le redressement économique de la Commune et je crois que la méthode n'est pas bonne. Maintenant pour ceux qui doutaient que certains niveaux de pouvoir n'aident pas la Commune je crois qu'ici il y a un bon exemple. C'est que dans les facteurs favorables, je vois beaucoup de Région, je vois très peu de Fédéral. Je vois le contrat de prévention, le contrat de propreté, le contrat d'amélioration budgétaire donc tout ça c'est la Région. Il y a malheureusement quelques, je ne vais pas dire d'échecs mais des

rendez-vous manqués dans différents postes notamment effectivement l'extraordinaire qui seront supprimés. Voilà, donc dans tous les cas je ne voterai pas "pour", ça vous l'aurez compris, je voterai "contre" et je réserve mon point de vue sur le prochain budget qui sera présenté je l'espère avant la fin de l'année.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas répéter les différentes réflexions. Je voudrais m'attarder surtout sur l'école, l'extension qui n'a pas été construite ou qui ne sera pas construite. Je pense que c'est quelque chose qui est incompréhensible, irresponsable. Pour l'école 1, il y avait une extension planifiée pour 2.200.000 €. L'explication de Madame la Bourgmestre, en section réunie, était "en fait le boom démographique a déjà dépassé le sommet en primaires et donc on ne va pas construire maintenant des places qui dans le futur seraient peut-être de trop". C'était l'explication. En fait maintenant on doit investir dans l'école secondaire et déjà prévoir. Est-ce qu'on doit construire dans le secondaire et prévoir des écoles et des places ? : "oui". Mais, la situation au niveau du manque de places à Molenbeek est cachée, la réalité est cachée, pourquoi ? Parce que les profs se ramassent des classes trop grandes et donc le manque de places est réel, est camouflé, caché, parce que des profs maintenant paient les pots cassés du manque d'ambition, du manque de prévision de cette Commune. Et donc je trouve que c'est irresponsable et un manque de respect total, spécialement pour l'école 1. On a visité l'école 1 il y a je pense deux ans, c'est l'école où le réfectoire n'est plus un réfectoire, où les enfants mangent en shifts, en deux shifts dans leurs propres classes, ça c'est la réalité de l'école 1. Et vous allez nous dire maintenant que cette extension – shift, en équipes, donc les enfants avaient vingt minutes chrono, quinze ou vingt minutes chrono, pouf, pour manger, une équipe "manger", deuxième équipe "manger", dix minutes pour l'équipe de nettoyage pour nettoyer la classe et après les classes commencent à nouveau après la pause de midi. Vous osez dire réellement en face, vis-à-vis de cette équipe pédagogique, vis-à-vis de ces profs-là, vous osez répéter devant eux l'argument qu'on a dépassé le boom démographique ? Je trouve que c'est culoté et donc je pense que le PTB ne laissera pas passer ce truc-là. Donc vous entendrez parler encore effectivement de votre décision dans les semaines à venir. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Alors, il y a eu quelques interventions. Certaines pourraient même donner lieu à de la polémique. Donc, Monsieur De Block, je vous rappelle, vous parlez d'écoles, je vous rappelle que de toute façon quand on construit des écoles vous votiez contre. Je vous rappelle que vous avez voté contre la dernière ou l'avant-dernière parce qu'elle n'était pas financée par une banque publique, donc il serait intéressant de vous le rappeler.

Madame Piquard, oui, effectivement la Région demande au budget initial de n'inscrire qu'une partie de ses subsides, oui, mais au budget initial, ici on est en modification budgétaire donc il faut bien l'inscrire à un certain moment. Et donc sans modification budgétaire, c'est ce qu'on fait maintenant, on inscrit le solde. Donc, au budget initial on inscrit 50% et maintenant on inscrit le solde. Le budget initial, le premier budget, au début de l'année, on peut inscrire 50%, au courant de l'année on reçoit l'autorisation de la Région pour inscrire le solde et c'est ce qu'on fait, on a inscrit le solde. Sinon il ne sera jamais inscrit et ça n'est pas correct non plus. C'est pas 2017, ça c'est la modification 2016, ce n'est pas le budget 2017.

Je vous confirme que ça fonctionne comme ça depuis 2012. Ce n'est pas la première fois qu'on le fait, ça fonctionne comme ça, donc la moitié au budget initial et le solde en modification budgétaire. Encore, certaines années tout a été inscrit moyennant l'accord de la Région au budget initial, on verra pour 2017 si on obtient l'accord de la Région pour inscrire en totalité au budget initial ou s'il faudra inscrire le solde en modification budgétaire.

Par rapport aux investissements. donc il faut rappeler et je l'ai déjà rappelé à plusieurs reprises, que, et de manière générale, ce que je disais, Monsieur Achaoui l'a dit, ce n'est pas qu'il y a 10% des investissements qui risquent de ne pas être réalisés, et c'est une règle qu'on peut considérer comme étant générale, ce que je disais c'est que dans le passé 10% seulement des montants inscrits en budget extraordinaire ont été réalisés. Et donc ici on a un taux de réalisation beaucoup plus important et donc il faut rappeler, et je l'ai rappelé à plusieurs reprises, Monsieur Vossaert, une modification budgétaire au niveau du budget extraordinaire il est important de ne maintenir que les crédits qui seront utilisés, pourquoi ? Parce quand on maintient des crédits qui ne seront pas utilisés, dans le cadre du marché financier, donc le marché qui permet de financer ces investissements, donc le marché d'emprunt, il faut réserver tous les montants qui sont inscrits au budget extraordinaire. Ça veut dire qu'on peut réserver cent millions d'euros alors qu'on ne va en dépenser que dix, et d'ailleurs c'est ce qui se faisait, c'est ce qui se fait encore dans certaines communes, c'est ce qui se faisait dans le passé et ici, sans jeter la balle chez personne, ici je parle de manière générale, et donc, on payait une commission de réservation et un taux d'intérêt sur la totalité du montant inscrit et non pas du montant qui sera utilisé. Et par conséquent, comme ça certains pouvoirs publics arrivent à dépenser des millions d'euros en intérêts qu'ils n'utilisent même pas pour la seule et unique raison qu'ils n'ont pas apporté les corrections nécessaires lors des modifications budgétaires et surtout lors de l'établissement de leur marché financier, donc le marché des emprunts. Voilà, je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Evidemment on ne s'abstient pas sur le principe de recevoir un subside mais j'avais envie de dire « il ne faut pas faire les malins, heureusement que la Région est là pour vous aider et pour vous porter secours ». Mais nous nous abstenons parce que les explications, ou les bribes d'explications données par votre Echevin des Finances n'ont pas du tout convaincu les gens dans ce groupe. Maintenant, au moins puisque vous vous avez l'air convaincus, tout à l'heure on vous demandera ce que vous avez compris, je suis curieux.

Par contre pour le point suivant, Monsieur le Président, pour ne pas perdre de temps, on vous annonce déjà qu'on votera contre.

M. le Président :

Merci.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 22 votes positifs, 14 votes négatifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 22 positieve stemmen, 14 negatieve stemmen.

14. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC16.020.

Gemeentelijke eigendommen - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR16.020.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 28 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 28 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

15. Département Infrastructures et Développement urbain - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Les points 15 jusqu'à 23, nous nous abstiendrons. Ils ont l'air tout content ici. De 15 à 23, je sais qu'il y en a qui sont retirés.

M. le Président :

Mais il y en a qui sont retirés, le 16 est retiré et le 20 est retiré. Et le 17, il y a un nouveau texte qui a été mis à disposition.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 27 votes positifs, 9 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 27 positieve stemmen, 9 onthoudingen.*

16. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Marché de fourniture et installation d'une "Signalétique urbaine" dans le périmètre du Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Approbation du mode de passation du marché, de l'avis de marché et Fixation des conditions du marché.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Rond Leopold II - Overheidsopdracht voor de levering en installatie van een "Stadsbewegwijzering" in de perimeter van het Duurzaam Wijkcontract Rond Leopold II - Goedkeuring van de gunningswijzede, de aankondiging van de opdracht, en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

17. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Approbation de l'estimation par Bruxelles Fiscalité du bien sis Quai de l'Industrie 75, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, à hauteur de 570.000 EUR, et de l'utilisation de l'indemnité de réemploi en sus de ce montant pour l'acquisition du bien.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Goedkeuring van de schatting van het goed gelegen te Sint-Jans-Molenbeek, Nijverheidskaai 75, die door Brussel Fiscaliteit op 570.000 EUR wordt geraamd, en van het gebruik van de wederbeleggingsvergoeding bovenop dit bedrag om het goed aan te kopen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 27 votes positifs, 9 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 27 positieve stemmen, 9 onthoudingen.*

18. Département infrastructures et développement urbain - CQDPS: Opération 1M Logements Heyvaert, rue Heyvaert 107 et 109 - Mise à disposition temporaire des boxes de garage du bien sis rue Heyvaert 107, 1080 Bruxelles.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - DWC Zinneke: Project 1M Woningen Heyvaert, Heyvaertstraat 107 en 109 - Tijdelijke terbeschikkingstelling van de garageboxen van het goed gelegen te Heyvaertstraat 107, 1080 Brussel.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 27 votes positifs, 9 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 27 positieve stemmen, 9 onthoudingen.*

19. Département Infrastructures et Développement urbain - PGV - Habitat Solidaire Séniors - Angle rue Van Malder - Rue de la Campine - Marché de travaux pour la construction d'un immeuble de logements - Nouvelle estimation et affectation de la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - GSB - Solidair wonen voor senioren - Hoek Van Malderstraat - Kempenstraat - Opdracht voor werken voor de bouw van een woningenblok - Aanpassing van de raming en het bestemmen van de uitgave op het buitengewoon budget van het boekjaar 2016.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 27 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 27 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

20. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue de la construction de la nouvelle école néerlandophone primaire et maternelle à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 - Approbation du cahier spécial des charges - CSC 16.035.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Dienstenopdracht betreffende de ontwerpdracht met het oog op de bouw van een nieuwe Nederlandstalige kleuterschool en lagere school in de Jean-Baptiste Decockstraat, 54 - Goedkeuring van het bijzonder bestek - Bestek 16.035.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

21. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet pour la rénovation et l'extension de la bibliothèque communale francophone sise rue des Béguines, 103 - Mission d'architecture - Avenant n°2 au cahier spécial des charges - Adaptation de la dépense - Approbation du mode de financement.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling – Dienstenopdracht betreffende de ontwerpdracht voor de renovatie en uitbreiding van de Franstalige gemeentelijke bibliotheek gelegen te Begijnenstraat 103 - Architectuuropdracht - Aangangsel 2 aan het bijzonder bestek - Aanpassing van de uitgave - Goedkeuring van de financieringswijze.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 27 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 27 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

22. Département infrastructures et développement urbain - Marché de services relatif à la mission d'architecture pour la restauration de la galerie funéraire du cimetière communal chaussée de Gand 537- Adaptation de la dépense - Avenant n°4 - Approbation du mode de financement.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Dienstenopdracht betreffende de architectuuroopdracht voor de restauratie van de graf galerij van de gemeentelijke begraafplaats gelegen Gentsesteeweg 537 - Aanpassing van de uitgave - Aansluiting 4 - Goedkeuring van de financieringswijze.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 27 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 27 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

23. Département Infrastructures et Développement urbain - Programme triennal d'investissement 2010-2012 - Projet n°5 : Réaménagement complet de la rue Isidore Teirlinck - Adaptation de la dépense - Approbation du mode de financement.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Driejarig investeringsprogramma 2010-2012 - Projet nr 5 : Heraanleg van de wegenis Isidore Teirlinckstraat - Aanpassing van de uitgave - Goedkeuring van de financieringswijze.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 27 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 27 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

24. Mobilité - Mission d'éducation au vélo - Convention Pro Vélo 2016.

Mobiliteit - Opvoedingsopdracht van de fiets - Overeenkomst Pro Velo 2016.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Juste trois petites questions. Est-ce qu'on utilise tout le budget pour ça ? Quelles sont les écoles qui ont été concernées ? En tout cas l'année dernière parce qu'on dit que c'est ouvert à toutes les écoles, mais j'aimerais savoir : est-ce qu'on peut recevoir la liste des écoles qui ont participé ? Et je voudrais savoir combien d'élèves ont été concernés par cette action.

Et aussi, est-ce qu'il est envisagé aussi dans cette politique-là de favoriser la création, l'émergence dans les quartiers, d'ateliers qui réparent, qui bricolent, il y en a quelques-uns ci et là mais ce serait sympa je pense de pouvoir les développer.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je n'ai pas de réponse à vos questions. Je suis désolé, ce serait bien d'avoir une question écrite, parce que, voilà. Mais par contre, c'est une convention qui existe depuis des années et le budget est totalement donné à l'association et l'association est dans un schéma qu'elle connaît depuis de nombreuses années avec les écoles. Mais je peux demander la liste des écoles, je ne l'ai pas, voilà, je l'avoue.

Alors c'est une bonne idée pour les ateliers de réparation des vélos mais ça fleurit un peu partout c'est vrai. Mais je ne sais pas si ça cadre dans la convention avec Pro Vélo, ça doit peut-être être discuté avec l'Echevin de l'Emploi, de la Formation et de la Jeunesse pourquoi pas, je ne sais pas, c'est un peu de tout il me semble. Mais on vous donnera les informations, la liste des écoles.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 27 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 27 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

25. Mobilité - Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière dans la rue du Presbytère - Interdiction au trafic lourd.

Mobiliteit - Tijdelijke politieverordening op het wegverkeer in de Pastorijstraat - Verbod zwaar verkeer.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

26. Culture - MoMuse - Mise en dépôt du drapeau de la section Molenbeek-Saint-Jean du PSB/BSP - Approbation du projet de convention de mise en dépôt.

Cultuur - MoMuse - Inbewaringstelling van de vlag van de Sectie van Sint-Jans-Molenbeek van de BSP/PSB - Goedkeuring van het ontwerp van inbewaringstelling.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Simplement, je me réjouis de cette délibération. Il y a juste qu'en mettant le drapeau du PS au musée, vous ne mettez pas du tout les socialistes au musée, je vous rassure.

M. le Président :

Ah, on a bien essayé !

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

27. Culture - Musée communal - MoMuse - Exposition permanente - Projet de convention de prêt entre la SNCB et le MoMuse - Approbation.

Cultuur - Gemeentelijk Museum - MoMuse - Ontwerpovereenkomst voor een lening met de NMBS en MoMuse - Goedkeuring.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

28. Evènements - Comité de quartier « Le Maritime » - Octroi d'un subside.

Evenementen - Wijkcomité "Le Maritime" - Toekenning van een toelage.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

De Raad keurt het punt goed.

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

29. Cultures - Service Tourisme - Octroi à l'asbl La Fonderie d'un subside pour réaliser la structure d'un dossier pédagogique sur l'histoire de Molenbeek à destination des écoles secondaires.

Culturen - Dienst Toerisme - Toekenning aan de vzw La Fonderie van een subsidie om het opmaken van de structuur van een pedagogisch dossier over de geschiedenis van Molenbeek, bestemd voor de secundaire scholen.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On approuve, pas d'inquiétudes. Est-ce que je pourrais suggérer que plus tard, dans l'avenir, on fasse un peu attention. On a la chance d'avoir plusieurs musées maintenant sur Molenbeek c'est bien mais qu'on fasse attention aux tarifications notamment pour les molenbeekoïses. J'ai vu par exemple qu'il y a certains, je ne parle pas de la Fonderie, mais il y a certains tarifs d'accès qui en fait vont empêcher aux molenbeekoïses de pouvoir visiter certains musées qui se trouvent sur notre commune. On a la chance de les avoir tant mieux, simplement je pense qu'à l'avenir il faudra faire un petit peu attention à ça. Voilà je voulais juste faire cette remarque et nous approuvons.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président. Une remarque, pas seulement pour la Fonderie mais en général : est-ce qu'on pourrait aussi prévoir une signalétique pour qu'on retrouve tous ces beaux fleurons de notre Commune, comme le Karreveld etc.. ? Parce que ça fait depuis 2008 que je le demande et donc je commence à fatiguer.

M. le Président :

Mais vous vous fatiguez encore plus puisque vous posez la question.

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Merci Madame Evraud, c'est une excellente remarque. Je voulais juste dire, on a parlé beaucoup d'écoles aujourd'hui et comme vous le voyez cela concerne un dossier qui pourrait servir dans les écoles. La Fonderie est souvent attristée par le fait que les enfants des écoles, des écoles de Molenbeek ne viennent pas chez eux or ils offrent justement la gratuité, c'est un musée de la Communauté Française. Donc, pour tous ceux qui sont actifs, proches des écoles, il faut motiver nos écoles et nos enseignants à aller sur la place avec les élèves de Molenbeek, à ce que les molenbeekoïses eux-mêmes s'approprient leur patrimoine et soient fiers de leurs musées, c'est tout ce que j'avais envie rajouter.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais préciser cela de mon intervention, je ne parlais pas du tout de la Fonderie mais de tout musée et que je trouve que le prix d'entrée est assez élevé, il faudrait peut-être faire quelque chose. Bon on a la chance de les avoir, pour le reste de votre message, je suppose qu'il est adressé à votre collègue qui a l'Instruction Publique dans ses attributions.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Enfin, oui, c'est une motivation générale. Nous travaillons ensemble dans la commune et vous y compris.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine, merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

30. Cultures - Service Tourisme - Octroi à l'asbl « Cercle Royal des Anciens élèves de l'école 13 » d'un subside pour organiser une visite guidée des Brasseries de la Senne. Culturen - Dienst Toerisme - Toekenning aan de vzw « Cercle Royal des Anciens élèves de l'école 13-Oud 13 » van een subsidie om een geleid bezoek van de Brouwerij van de Zenne in te richten en de promotie van dit bezoek te maken.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

31. Propriétés communales - Subvention communale accordée aux associations actives sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de logement - Exercice 2016 - ASBL Community Land Trust Bruxelles Gemeentelijke Eigendommen - Gemeentelijke subsidie toegekend aan verenigingen actief in Gemeente Sint-Jans-Molenbeek op vlak van huisvesting - Dienstjaar 2016 - vzw Community Land Trust Bruxelles.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

32. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Marché de travaux - Construction d'un immeuble mixte comprenant un hall omnisport et une salle de boxe et salle polyvalente, une structure pour l'accueil de la petite enfance et un logement situé quai des Charbonnages 86 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Nouvelle estimation. (Complémentaire)

Departement Infrastructuuren en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Rond Leopold II - Opdracht voor werken - Bouw van een gemengd gebouw met een omnisporthal, een bokszaal en een polyvalente zaal, een onthaalstructuur voor peuters en een conciërgewoning in de Koolmijnenkaai 86 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Nieuwe raming. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Désolée mais ça va tellement vite que j'en suis un peu surprise, je voulais pour le point 31 demander simplement : actuellement le sol est la propriété de qui ? Le point 31, le sol est la propriété de qui actuellement pour la...

M. le Président :

La Community, la Trust ?

Mme Bastin :

Oui, c'est de la Commune ou bien c'est... ?

M. le Président :

Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

En ce qui concerne les deux Community Land Trust qui sont présents à Molenbeek, l'un étant déjà bâti et étant situé à côté du canal au Quai du Mariemont et l'autre étant situé à la rue Vandenpeereboom. Dans les deux cas ils appartiennent soit au Fonds du Logement soit au Community Land Trust lui-même. Enfin je parle du sol évidemment puisque vous avez bien compris que les briques appartiennent aux propriétaires qui relèvent du logement social d'ailleurs, ce qui est une belle réussite.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros, merci Madame Bastin.

Pour le point 32 je suppose ? Oui ? OK, je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve que c'est vraiment très bien que quand on va tellement vite on puisse de temps en temps encore revenir en arrière, pour certains conseillers en tout cas.

M. le Président :

Pour vous aussi Monsieur De Block, on le fait pour vous aussi. Ce n'était que le point précédent.

M. De Block :

Oui, oui, mais même ça.

Pour le point 32, il y a quelque chose qui revient régulièrement et j'aimerais bien avoir des éclaircissements. Souvent on doit réévaluer le coût des travaux et donc je voudrais en fait vous demander comment ça se fait, je sais qu'un projet n'est jamais une science exacte, mais je trouve qu'il y a beaucoup de nouveaux calculs, beaucoup d'estimations qui doivent être revues. Est-ce que c'est parce qu'il y a d'autres travaux qui sont prévus, est-ce que c'est la même chose mais qu'il faut vraiment rajouter ? Et donc je voudrais savoir.

C'est donc une question pour ce dossier-là mais bon je vais transformer ça en question écrite sur le nombre de grands chantiers comme ça. Combien de fois on a dû réévaluer vers le haut le budget exactement ? Je pense que j'ai posé la même question au conseil précédent aussi, donc c'est quelque chose qui revient régulièrement. Et pour une commune en difficulté je pense qu'on ne peut pas se permettre autant de mauvaises estimations.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Ma question va exactement dans le même sens. Pourquoi effectivement doit-on réévaluer et augmenter le prix finalement, enfin, l'offre ? Est-ce qu'il n'y a personne qui est intéressé, aucun promoteur n'est intéressé ou est-ce qu'effectivement c'est un problème technique ? Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Merci Monsieur le Président, il y a deux éléments qui ont amené cette nouvelle estimation, la première est que la Région Bruxelloise, dans sa circulaire de 2006, demande de prévoir une hausse de +/- 10% et donc d'un côté c'est cette marge de 10%. Et puis d'un autre côté, donc ici on se trouve dans un contrat de quartier, donc l'évaluation, l'estimation qui nous a été donnée par le bureau d'étude semble complètement dépassée par les offres que nous recevons. Et donc vous voyez que les offres que nous avons reçues de ces cinq entreprises, eh bien il n'y a aucune offre qui correspond à l'estimation qui a été faite par le bureau d'étude. Et donc nous adaptons l'estimation en fonction des offres qui nous ont été faites simplement pour ne pas se retrouver en porte-à-faux à un moment donné en disant "nous avons fait une estimation mais la réalité nous dépasse complètement". Ca veut dire que les entreprises qui ont remis offre, ont remis des offres qui sont bien supérieures aux

estimations qu'on avait faites initialement. Donc ça c'est la raison pour laquelle on remonte l'estimation.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Mais ça m'inquiète encore plus. On a un bureau d'étude qu'on paie, pas pour l'argent, pour faire ces calculs pour nous et ce bureau d'étude n'est pas un petit peu à côté de la plaque. Alors je voudrais savoir dans combien de dossiers les bureaux d'étude ont été à côté de la plaque. Et on paie cher, je veux dire c'est chaque fois des milliers parfois dix mille euros pour étudier un bazar. Je veux dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas, que l'expertise interne à la Commune n'est pas capable d'évaluer un minimum si c'est dans l'ordre de grandeur ou pas du tout.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Oui Monsieur De Block, vous avez raison, et donc c'est la raison pour laquelle moi j'ai demandé qu'on mette une clause à partir de maintenant dans tout contrat qui fait que quand le bureau d'étude se trompe ou n'implique pas ou fait une erreur dans le sens où dans tout ce qui est prévisible, et s'il y a une marge d'erreur, dans tout ce qui est prévisible de plus de 10% il y a des pénalités qui vont être demandées. Maintenant c'est une clause où moi j'avais demandé que ce serait à partir de toute erreur du bureau d'étude qu'une pénalité devait être demandée et je parle d'erreurs qui sont prévisibles, je ne parle pas d'erreurs qui ne sont pas prévisibles. Donc à partir du moment où ce bureau d'étude fait une erreur, il y a des pénalités qui vont être demandées. Donc, maintenant on a eu un retour tutelle qui nous dit que la mise à zéro n'est pas possible, que ce sera à partir de 10% et donc maintenant à partir du moment où le bureau d'étude fait une erreur de 10% on lui mettra des pénalités par rapport à ça mais c'est très compliqué parce que souvent les estimations sont faites en année X et les offres, pour des raisons, des raisons parfois fluctuantes, se font seulement un an ou deux ans après. Et donc cela veut dire que le marché a tellement évolué que les prix ne correspondent plus à l'estimation de départ. Ça, se sont souvent les raisons, elles sont souvent là. Maintenant j'attends votre question écrite.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**33. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'ASBL "La J". (Complémentaire)
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de VZW "La J". (Aanvullend)**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**34. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'ASBL "Vision Solidaire".
(Complémentaire)
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de VZW "Vision Solidaire".
(Aanvullend)**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

M. le Président :

Alors ensuite nous avons le point qui est la motion qui a été déposée par Monsieur Lakhloufi.

Un instant, je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On voit l'heure. En ce qui concerne le groupe PS, on a trois interpellations. On est favorable à l'idée de les reporter, mais il faut alors qu'on se mette d'accord pour qu'on commence la séance du prochain Conseil par ça, c'est tout. Moi, ça ne me dérange pas, mais j'aimerais bien que ce soit comme ça. Ah oui, je n'avais pas vu que Monsieur De Block en avait plusieurs. Ce qu'on pourrait faire, parce que je comprends que la Bourgmestre commence avec ça, ce qu'on pourrait faire, c'est s'engager de ne pas introduire d'interpellations supplémentaires au prochain Conseil communal.

Vous voulez les aborder demain ? Moi, je fais une proposition pour raccourcir, faites ce que vous voulez. Chaque fois qu'on veut faire des propositions pour raccourcir, vous refusez. Vous voulez tous demain, c'est très bien.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je tiens à attirer votre attention sur le fait que nous avons une interpellation de Monsieur Rahali, nous avons une interpellation de Monsieur Van Damme qui n'ont pas attendu non plus et qui sont partis. Donc, je me pose la question sérieusement,

de temps en temps, et ce n'est pas la première fois que cela se produit, pas seulement avec ces Conseillers-là, mais avec d'autres également qui introduisent des choses et puis ensuite parce qu'on arrive dans des heures tardives, s'absentent, ne sont pas là et on nous demande alors de les reporter au Conseil suivant. Et donc, je crois qu'à un moment donné, il faut aussi qu'on ait une règle et que si on n'est pas là et bien l'interpellation, elle est perdue et ils n'ont qu'à rentrer une nouvelle interpellation, il n'y a pas de report d'interpellations. Ça, c'est la chose que je crois qu'il faut faire. Je ne suis pas en train de parler de vous, qui êtes présents ici et qui êtes en train de demander quelque chose, je parle bien de Conseillers qui se sont absentés sans avoir prévenu, ils auraient pu simplement le signaler, voilà, ils ne l'ont pas fait. Non, on ne rentre pas dans des polémiques.

Je suspends la séance jusqu'à demain 19h00.

*La séance est suspendue jeudi 27/10/2016 à 24h20.
De zitting wordt opgeheven op donderdag 27/10/2016 om 24u20.*

M. le Président, Michel Eylenbosch :

La séance est levée, de zitting is opgeheven.

*Faute de quorum jeudi 27/10/2016 à 19h30, la séance est levée.
Zonder quorum op donderdag 27/10/2016 om 19u30, wordt de zitting opgeheven.*